

Féminisation des noms de métiers et neutrisation de la langue française : analyse des attitudes langagières

Table des matières

Introduction	1
I. Masculin-féminin : la féminisation des noms de métier	3
1. La catégorie linguistique du genre grammatical.....	3
2. Les manifestations du genre grammatical	3
3. L'idée du masculin générique	4
II. L'inclusif et le neutre : le cas des personnes non-binaires.....	7
1. Acceptions du français inclusif et du français neutre	7
2. Genre neutre, commun ou inclusif ?.....	8
3. Neutraliser/neutriser	11
III. Les variétés du français inclusif/neutre et leurs usages	13
1. Les procédés du français inclusif/neutre	13
2. Accords.....	16
3. L'approche modulaire et l'approche systématique.....	16
IV. Méthode de l'enquête	17
1. Objectif du questionnaire	17
2. Création du questionnaire.....	17
3. Les questions	18
V. Résultats et analyse.....	20
1. Les données sociodémographiques	20
2. Analyse des attitudes langagières : questions fermées	22
3. Analyse des attitudes langagières : questions ouvertes	32
VI. Discussion	35
1. Les conclusions liées aux échelles Likert.....	35
2. Pronoms, déterminants et accords	36

3. Les conclusions liées aux questions ouvertes.....	36
Conclusion.....	38
Références bibliographiques :	39

Introduction

La *féminisation* des noms de métiers fait sujet depuis plusieurs décennies et, conséquemment, nous utilisons aujourd'hui des formes féminines qui n'étaient pas d'usage courant avant, tel qu'*auteure* ou *écrivaine*. Dans la vie administrative, les femmes peuvent déterminer comment elles veulent être appelées : par la forme traditionnelle au *masculin* ou le dérivé au *féminin* du même mot, comme c'est le cas avec *Madame le président* ou *Madame la présidente*. La *neutrisation* de la langue française est une exigence plus récente surtout de la part d'une couche minorisée de la société, celle qui rassemble des individus ne se reconnaissant pas dans la *binarité* masculin-féminin. Mais un genre *neutre* s'avère aussi utile lorsqu'il est question d'un groupe mixte, d'une personne hypothétique, de genre inconnu, ou *agenre*.

Il est donc clair que la *féminisation* et la *neutrisation* ont un objectif d'*inclusivité* et égalitaire et ce dernier rajoute une dimension en plus à la langue puisqu'il rend possible l'expression non-biaisée (entre le masculin et le féminin) d'une situation lorsque le genre est inconnu, incertain ou sans importance. Mais il est très important de trancher entre deux acceptions du genre neutre : d'une part, nous pouvons le comprendre comme un genre exempt de valeurs et donc englobant absolument tout le monde, et de l'autre part, comme un troisième genre, une catégorie en plus qui ne représenterait que ceux qui ne sont assimilables aux deux autres genres déjà connus.

Du fait que le sujet de cette étude est encore plein d'ambivalences même aux niveaux de ses concepts – ce qui montre aussi sa nouveauté – le but de ce travail ne serait pas de rechercher des règles et de définir des normes quelconques (puisque'il n'y en a pas encore) mais seulement de rapporter l'état actuel de la question, en se demandant comment les usager.ère.s de la langue française voient ces deux tendances linguistiques de nos jours : est-ce une intrusion idéologique militante et fâcheuse qu'il vaut mieux éviter, ou plutôt le reflet d'une évolution positive de la société permettant de traduire des réalités plus complexes en assistant à l'harmonie sociale ? Mais tout d'abord, il faudra examiner dans quelle mesure les locuteur.rice.s francophones sont-ils au courant de ces phénomènes. La particularité de cette étude est le fait d'avoir des opinions non seulement françaises mais également de personnes qui ne sont pas français.ès natif.ve.s.

Ainsi, l'outil principale de notre démarche est une enquête lancée parmi des locuteur.rice.s francophones de tous niveaux, dont l'analyse constituera la partie majeure de

cette étude. Dans cette partie, nous exposerons tout d’abord notre méthode, puis les résultats de l’enquête de façon très détaillée dont finalement nous tirerons nos conclusions. Mais avant ceci, il s’impose de donner quelques cadres aux données rassemblées, nous allons donc en premier lieu résumer ce que nous savons déjà sur la féminisation des noms de métiers, puis sur le *langage inclusif* et le *langage neutre* dans la perspective des personnes *non-binaires*, avec une attention particulière portée sur les variétés et les usages déjà existants du français inclusif.

Cette étude est rédigée avec l’emploi de l’*écriture inclusive*.

I. Masculin-féminin : la féminisation des noms de métier

La langue française appartient à la classe des langues à genre, avec deux genres grammaticaux : le masculin et le féminin. Le neutre qui existait encore dans le latin s'est progressivement assimilé dans ce système binaire des langues néolatines¹. Ainsi tous les substantifs se sont partagés entre genre masculin et genre féminin, auxquels sont accordés pronoms, déterminants, adjectifs et participes.

1. La catégorie linguistique du genre grammatical

La catégorisation des êtres inanimés a toujours été une question linguistique débattue : l'un des camps soutient l'idée d'une dérivation de genres de concepts archaïques dont les sujets parlants n'ont plus conscience, mais qui persiste dans la langue (Violi, 1987, p.21), tandis que l'autre rassemble ceux (plus nombreux.ses) qui pensent que le genre du nom désignant un inanimé est *arbitraire* et imprévisible, c'est-à-dire non-motivé sémantiquement (Yaguello, 2003, p.181).

Quant aux animés, la répartition des genres se fait normalement en correspondance avec le sexe, sauf s'il s'agit d'un *terme générique*² et que le sexe du référent ne coïncide pas avec le genre du substantif le désignant (ex. : *la souris*, *la personne*, etc.) (Yaguello, 2003 ; Gardes-Tamine, 1988). Dans le cas de ces termes génériques, il n'y a donc même pas d'opposition de genres comme les référents la requerraient selon leurs sexes.

2. Les manifestations du genre grammatical

De plus, il se produit très souvent qu'à l'oral nous ne pouvons pas faire la différence entre masculin et féminin, mais comme à l'écrit nous rajoutons un *-e* caduc à la forme masculine, la graphie nous permet d'identifier le féminin ; c'est ainsi pour *colonel* et *colonelle*, *fier* et *fière*, *turc* et *turque*, bien qu'à chaque fois, à part les *-e* rajoutés, se produisent des

¹ Parmi les langues romanes, seul le roumain a conservé le genre neutre.

² Par exemple, le mot *bébé* est un terme générique « utilisé pour désigner sans distinction les nourrissons des deux sexes, il renvoie dans les représentations et les pratiques individuelles et collectives à une réalité derrière laquelle se cache le sexe de l'enfant ». (Rouyer, 2011, p. 93)

changements dans les dernières syllabes. Par contre, si les *-e* rajoutés sont précédés de consonnes muettes, qu'ils rendent sonores, la marque du féminin devient aussi audible (*chat/chatte, marchand/marchande, cuisinier/cuisinière*) (Yaguello, 2003, pp.232-233).

Il y a encore les mots invariables ou *épiciens*, comme *enfant, touriste, ou collègue* qui méritent d'être mentionnés car dans leur cas, l'opposition masculin-féminin n'est identifiable qu'au niveau des déterminants (Yaguello, 2003, p.180 ; Gardes-Tamine, 1988, p.58).

3. L'idée du masculin générique

Le masculin est aussi employé comme une forme générique, c'est pourquoi lorsque nous nous référons à un groupe d'individus qui comprend des membres de sexe masculin aussi, nous devons reprendre le groupe nominal qui les désigne en utilisant le pronom *ils*. En effet, Chafe (1970, cité par Violi, 1987, p.29) considère que le masculin est l'état non-marqué d'un nom humain, tandis que la forme féminine est celui qui est marqué. Autrement dit, lorsque le sexe d'un nom humain n'est pas connu ou ne devrait pas être précisé, c'est la forme masculine qui servirait de forme « neutre ».

C'est aussi la raison pour laquelle les noms des fonctions – quand c'est bien la fonction et non la personne physique qui est concernée – ne se retrouvent que sous leurs formes masculines dans les dictionnaires. Henri Morier commente le phénomène de la façon suivante : « C'est la tête qui fait l'ingénieur, le médecin, le docteur ès sciences, l'écrivain, l'auteur, et le professeur. Dans ce cas, la règle est constante : le nom de fonction est épiciène, il est neutre ; et puisque c'est le masculin qui assume ce rôle, le nom de fonction est masculin » (Morier, 1993, p. 90). Sur la même voie, les noms de fonctions sont à accordés au masculin.

Il faut tout de même noter qu'au Moyen-Âge, il existait bien des formes fléchies au féminin même pour des fonctions importantes et des professions valorisées, i.e. : *présidente, gouverneuse, mairesse, avocate, miresse, doctoresse, notairesse*, etc. Et au lieu d'utiliser la règle d'accord du « masculin qui l'emporte sur le féminin », en vigueur depuis le 17^e siècle, c'était encore la *règle de proximité*³ qui s'employait après les constructions à référents de différents genres (Bolter, 2019 p.3).

³ « L'accord de proximité, aussi appelé *accord de voisinage*, est un accord grammatical qui consiste en l'accord de l'adjectif, du déterminant et/ou du participe passé **en genre et en nombre** avec le nom qui se situe au plus

Mais même de nos jours, l'utilisation impersonnelle de la forme masculine des noms de fonctions n'est requise que dans le domaine juridique et qu'à l'écrit. Le fait qu'il y ait une « distance entre la fonction, le grade ou le titre et son détenteur [...] ne constitue pas pour autant un obstacle dirimant à la féminisation des substantifs servant à les désigner » donc « les femmes peuvent légitimement souhaiter infléchir l'usage dans le sens de la féminisation ». C'est-à-dire que, dans le langage courant, il est tout à fait possible de féminiser les noms de fonctions comme les noms de métiers (Académie française, 2019, pp.14-15).

C'est une autre question – plutôt d'ordre social – que, souvent, des femmes ayant une haute fonction, préfèrent les dénominations masculines pour leurs comptes. Par exemple, dans le rapport du 28 février 2019 de l'Académie française nous pouvons lire que « les femmes membres du barreau répugnent encore très largement à être appelées « avocates » » (Académie française, 2019, p.17), en nous donnant également une explication à ce phénomène : « Si, dans un premier temps, des femmes se sont accommodées des appellations masculines, c'est parce qu'elles avaient à cœur de marquer, dans la dénomination de leur métier, l'égalité de compétence et de mérite avec les hommes qui avait permis ce qu'elles regardaient comme une conquête (Académie française, 2019, p.3). Il faut d'ailleurs souligner que les résistances valent aussi pour les métiers manuels, tels que la maçonnerie, la plomberie, la tôlerie etc., ce qui nous suggère qu'il existe une « zone intermédiaire » pour les métiers qui se laissent féminiser (Candéa, Véron, 2019 ; Paveau, 2002).

Pour revenir à l'idée de la neutralité du masculin, c'est au 20^e siècle que se voit naître la conception du genre masculin, comme le « genre générique » ou neutre. Elle naît de la nécessité de trouver une nouvelle explication à la primauté du genre masculin par rapport au féminin (si nous pensons notamment aux situations d'accord à référents mixtes), comme avec le changement des mœurs de la société les formulations d'anciens grammairiens – tels que celle de Dominique de Bouhours : « lorsque deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte » (1675), ou celle de Nicolas Beauzée : « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » (1767) – deviennent peu acceptables (Hamidi, 2021 ; Candéa, Véron, 2019).

Mais beaucoup revendiquent qu'il ne s'agit là que d'une « fausse neutralité » du masculin et cela pour deux raisons : d'abord parce que l'histoire de la langue montre (comme

proche et qu'il qualifie » [<https://www.epfl.ch/about/equality/fr/langage-inclusif/guide/principes/accord/#:~:text=L'accord%20de%20proximit%C3%A9%2C%20aussi,proche%20et%20qu'il%20qualifie>]

nous en avons déjà fait mention) par la flexion au féminin des noms de fonctions et de métiers de haut prestige et l'accord de proximité auxquelles nous recourions encore au temps jadis que le masculin n'avait pas toujours cette emplois impersonnel que l'Académie française s'est plus tard approprié (Bolter, 2019 p.3); puis, parce que cet usage « masque le féminin et par là les femmes en tant que telles » (Houdebine-Gravaud, 1999, p.31).

Selon Houdebine-Gravaud (1999, pp.31-34), l'usage dit « neutre » du masculin suscite « l'occultation, l'invisibilisation linguistique des femmes ». Elle étaye son propos par un bon nombre de situations linguistiques. Prenons d'abord l'exemple de trente *étudiants studieux* dont vingt-neuf sont des *étudiantes* et qu'un seul est *étudiant* ; nous voyons déjà par la formulation de cette phrase que selon les règles qui s'appliquent, c'est par un nom masculin que nous devons nous référer à un groupe d'individus même s'il est majoritairement composé de femmes, alors qu'ainsi nous ne percevons pas qu'il s'agit aussi d'étudiantes et que « [d]u fait de cette invisibilité linguistique [nous pouvons] même entendre, dans cet énoncé, que *seuls les étudiants sont studieux* et qu'elles, *les étudiantes*, ne le sont pas ». Ensuite, lorsque des termes génériques (ayant une forme masculine) sont utilisés « le masculin renvoie moins au genre humain qu'aux hommes-mâles » (tels sont les mots : *individu, habitant, médecin* etc.). C'est ce que prouve une enquête menée auprès d'*étudiants* de tous les *deux sexes* desquels on exigeait une réponse rapide par rapport à une liste de métiers au masculin, tels que *médecin, officier, juge, professeur* etc. : « [l]es références masculines (mâles) apparaissent de façon dominante (entre 100% et 80%) ». Voilà, pourquoi certains pays ont substitué le mot *homme* dans l'expression *les droits de l'homme* par d'autres, plus universalisant, comme « *l'être humain, genre humain* ou *personne* (cf. *les droits de la personne* au Québec) ». Au pluriel, cet effet peut être encore plus marquant : *les hommes préhistoriques, les Français, les parisiens* etc. Dans le cas des pronoms, c'est le même phénomène que nous reconnaissons : *ceux* (de la salle...) renvoie plutôt aux hommes bien qu'il ait aussi des femmes, alors que *celles* (des personnes concernées...) nous fait plutôt penser aux femmes. Exemple concret : avant l'accord du droit de vote aux femmes par le général de Gaulle en 1944, le suffrage universel pour *tous* ne l'était que pour les hommes. La conclusion qui s'ensuit de tout cela, c'est que lorsqu'« il s'agit de noms d'animés et en particulier de noms d'animés humains, le genre fait apparaître le sexe », donc « l'usage du masculin ne peut-il avoir prétention de neutralité comme d'aucunes/d'aucuns, le croient, par naïveté ou mauvaise foi » ; « [d]où l'intérêt de *la féminisation des noms de métiers* [pour lever l'invisibilité des femmes] due à l'absence de désignations (lacunes lexicales) du fait de leur accès récent à certains métiers jusque là (*sic*) essentiellement pratiqués par des hommes ».

II. L'inclusif et le neutre : le cas des personnes non-binaires

Si nous n'acceptons plus le masculin comme une forme neutre et non-marqué, la féminisation des noms de métiers ne remédie qu'à une fraction du problème en ce qui concerne la représentation linguistique des femmes. De plus, se pose la question des minorités non-binaires qui ne pourront adhérer à ce système hétéronormatif entre homme et femme. C'est dans cette optique d'inclusivité que sont nées les notions *langage inclusif* et/ou *langage neutre*.

1. Acceptions du français inclusif et du français neutre

La définition et la distinction du français inclusif et du français neutre n'est pas sans équivoque. Pour certain.e.s, il s'agit de synonymes, pour d'autres le neutre est l'hyperonyme de l'inclusif, ou encore cela peut être le cas inverse lorsque c'est l'inclusif qui englobe le neutre. Comme l'explique Ashley (2019, p.2), les graphies tronquées, ou *double flexion partielle* (ex. : *les étudiant.e.s*) – dont nous parlerons plus tard en détail – associées à l'écriture inclusive sont aussi « habituellement considérées neutres dans les communautés non-binaires québécoises et françaises », alors que, par exemple, le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes ne les envisage que comme un « raccourcissement » des *doubles flexions totales* (ex. : *les étudiants et étudiantes*), sachant que ce dernier procédé d'inclusion reste exclusif aux genres non-binaires. Selon la troisième approche, qui est celle du *Guide de grammaire neutre et inclusive*, publié par l'organisme québécois Divergenres en 2021, « le neutre ne peut être utilisé que pour représenter une ou des personnes non-binaires », alors que « l'inclusif permet de représenter une personne de n'importe quel genre ou un groupe comprenant des personnes de différentes identités de genre ».

Tout de même, nous favoriserons la conception selon laquelle le neutre viendra élargir le sens de l'inclusif, à cause de la connotation que ce dernier a déjà reçu du fait de sa première apparition dans un contexte féministe. En effet, dans la sphère publique, le langage inclusif est compris comme un procédé linguistique pour « mettre en avant l'égalité représentation des femmes dans la langue » dans le discours aussi bien qu'à l'écrit et cela pour éviter « l'usage du masculin comme genre commun » avec l'idée sous-jacente d'une « hiérarchie entre les genres » (Ashley, 2019, p.2). Mais aux années deux mille se voient naître les théories sur les *genres*

*sociaux*⁴ notamment d'après les travaux de la philosophe Judith Butler, qui auront en conséquence l'élargissement de l'observatoire du français inclusif » (Alpheratz, 2019 p.2), d'où, ensuite, l'appropriation d'une nouvelle dénomination, celle du langage neutre. Pour reprendre la formulation de Ashley (2019, p.2) : « [l]e français neutre est une forme de français inclusif qui respecte l'existence des personnes non-binaires ».

Par ailleurs, comme le souligne Alpheratz (2019, p.2) : « le genre n'est pas le seul critère de discrimination sociale : la cécité, la surdité, la dyslexie, la neuroatypie, l'obésité, la race, la classe, l'origine sociale, la glottophobie (etc.) en sont d'autres ». Dans cette perspective, *al*⁵ formule sa définition de la langue inclusive de la manière suivante : « Une langue inclusive est une variété d'une langue standard, qui s'en distingue par des procédés langagiers évitant de reproduire des hiérarchies symboliques et sociales associées à des éléments morphosyntaxiques et fondées sur différents critères de discrimination (sexe, genre, âge, mobilité, origine géographique, orientation sexuelle, fonctionnement neurologique, classe socio-professionnelle, etc.) »

Comme nous pouvons voir, Alpheratz (2019, pp.1-2) continue à utiliser le terme « inclusif/inclusive », en parlant de « français inclusif » et de « langue inclusive ». C'est parce que, comme *al* l'explique, l'« inclusif », en tant que « terme de métalangue » fait référence aux « processus langagiers permettant l'inclusion de ce qui est perçu comme n'étant pas représenté » alors qu'en « terme de philosophie politique », il s'agit d'une « éthique » dont l'objectif est « la visibilité/valorisation/prise en compte/reconnaissance de catégories sociales minorisées par un discours dominant qui les invisibilise ».

2. Genre neutre, commun ou inclusif ?

Par contre, *al* argumente en faveur de la dénomination « genre neutre » vis-à-vis de « *genre inclusif* », ou « *genre commun* », même si *al* tient la dénomination « genre inclusif » également envisageable, mais pas vraiment le « genre commun » du fait de son champ sémantique plus étroit. *Al* énumère cinq situations référentielles auxquelles ni le genre masculin

⁴ Le *genre social* est un « critère d'identification sociale d'un individu en articulation avec son sexe, dans un rapport de conformité ou de non-conformité » (Alpheratz, 2019, p.2)

⁵ *Al* est un pronom personnel neutre proposé par Alpheratz. Nous allons nous en servir pour se référer (exclusivement) à çu dernia du fait qu'*al* se définit comme une personne non-binaire.

ni le genre féminin ne convient : structure impersonnelle, référent agenre, référent de genre commun, référent de genre inconnu, référent de genre non-binaire (on explicitera ces cinq cas plus loin). En effet, le terme *commun* n'est pas pertinent à des situations où le référent est sans genre, de genre indifférent, ou de genre inconnu. Tandis que le *neutre*⁶ a cette polysémie qui lui permet d'être compris comme regroupant les deux genres (mixité, non-binarité) ou excluant les deux genres (référent agenre, référent inconnu, indifférence de genre). Ainsi, le genre grammatical neutre est défini par Alpheratz de la manière suivante : « une catégorie grammaticale associant des mots possédant des marques morphologiques ni de genre masculin ni de genre féminin, des mots possédant les marques de plusieurs genres ou des mots épiciques (identiques à tous les genres), à un sujet en structure impersonnelle, ou à un référent agenre, de genre social commun, inconnu, ou non binaire » (Alpheratz, 2018, pp. 13-14).

Le genre neutre connaît donc cinq sous-catégories : « structure impersonnelle », « agenre », « genre commun », « genre inconnu », « genre non-binaire » qui requièrent son utilisation.

Dans la structure impersonnelle « le sujet ne renvoie pas à un référent animé » (Alpheratz, 2018, p.14), la question du genre ne se pose donc même pas, les formes masculines et féminines étant exclu du jeu, reste l'utilisation d'une forme neutre : « *Al ne manquerait plus que ça* » (Alpheratz, 2015, p.543).

La sous-catégorie agenre exprime des animés agenres⁷. Dans ce cas, la question du genre se trouve de nouveau *neutralisée*, l'usage d'une morphologie ne renvoyant ni à la forme masculine ni à la forme féminine est donc adéquate (Alphetaz, 2018, p.14) : *Al a tout fait pour réussir mais a malheureusement échoué out de même*. Selon Alpheratz (2018, p.14), qui s'appuie sur la définition d'*identité de genre*⁸, telle qu'elle est formulée selon les *Principes de*

⁶ Parmi les définitions que le dictionnaire Le Robert (1998) nous donne du mot *neutre*, nous retenons deux : « [q]ui s'abstient de prendre parti » (combinaison) et « [q]ui appartient à une catégorie grammaticale où ne se manifestent pas les formes du masculin et du féminin » (exclusion).

⁷ « Identité de genre des personnes qui ne se définissent dans aucun genre. Les personnes agenres rejettent entièrement ou partiellement l'idée même du genre et ressentent une absence totale ou partielle de genre. Il se rapproche du genre neutre, ou d'un troisième genre (ni masculin, ni féminin) » [<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions/agenre#:~:text=Identit%C3%A9%20de%20genre%20des%20personnes,ni%20masculin%2C%20ni%20f%C3%A9minin>]

⁸ « L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément (*sic*) vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire » [<https://yogyakartaprinclples.org/introduction-fr/#:~:text=%5B2%5D%20L'identit%C3%A9%20de,librement%2C%20une%20modification%20de%20I>]

Jogyakarta⁹, l'enfant, de manière générale, est aussi un être qui se classe dans la (sous-)catégorie agenre : « *Aime ton enfant tel qu'**iel** est !* » (Alpheratz, 2019, p.7). Il est à noter que le pronom *iel*, présent dans ce dernier exemple rapporté par Alpheratz, est quand-même autant évocateur de la morphologie masculine que féminine, à l'encontre du pronom *al* qui s'avère véritablement neutre.

La sous-catégorie de genre commun peut faire référence à un individu ou à un groupe d'individus de plusieurs genres ou de tous les genres (Alpheratz, 2018, p.15) : « *Ok les **copaines** je crois que je suis officiellement installée !* ». Ici, le morphème *-aine* est considéré comme « un affixe flexionnel de genre neutre » (Alpheratz, 2019, p.7). Il permet de recouvrir tout une gamme de genres entre le masculin et le féminin, mais aussi ceux qui en sont extérieurs (*neutrois*¹⁰) et qui s'abstiennent de tout idée de genre, i.e. les personnes agenres. L'exemple suivant de lu même autaire, ayant recours à d'autres formes flexionnelles qui laissent identifier les marques du masculin et du féminin, est moins pertinent : « *Les **rédacteurices**. Qu'**iels** soit old school avec un carnet et un crayon à papier ou **féru·e·s** du clavier, les mots restent leurs meilleurs alliés pour vous faire partager leurs rencontres, savoirs et coups de cœur* » (Alpheratz, 2018, pp.14-15).

En ce qui concerne le genre inconnu, puisqu'il est question d'une situation où nous ne disposons pas d'information sur le genre du référent (qui peut être une seule personne ou plusieurs) la forme neutre s'impose : « *Si vous voulez m'entendre parler de machine learning (les GANs, pour les **connaissaires**)* » (Alpheratz, 2019, p.7), ou « ***Amigxs** activistes d'Amérique latine... ce message est pour vous* », ou encore « *Une manif pour **touz'** et pour tout le monde* », ou enfin « *Beaucoup de réflexions ont notamment été menées avec l'**autrim** de ce blog* » (Alpheratz, 2018, p.13). Dans chaque cas, les expressions en gras présentent une possibilité de flexion de genre neutre. À la différence du genre commun qui doit désigner une mixité de genres, soit dans un groupe, soit en une personne, lorsque le genre du référent n'est pas connu, il peut aussi se produire que le référent est d'un seul genre (masculin, féminin, neutrois) ou sans

⁹ « Les Principes de Yogyakarta, rédigés en novembre 2006 par un groupe reconnu d'experts internationaux des droits humains à l'initiative de la Commission internationale de juristes et du Service international pour les droits de l'homme, sont une série de principes juridiques portant sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre »

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Principes_de_Yogyakarta]

¹⁰ « Personne dont l'identité de genre est neutre, ne se rapporte pas aux notions de féminin et de masculin ». Et pour l'opposer à « une personne agenre[, cette dernière] n'a pas de genre du tout alors qu'une personne neutrois a un genre qui est neutre » [<https://alterheros.com/question/quelle-est-la-difference-entre-agenre-et-neutrois/>]

genre (agenre), voilà pourquoi l'appellation genre commun ne convient pas pour cette sous-catégorie.

Il ne reste que la sous-catégorie du genre non-binaire qui regroupe des personnes s'autodéfinissant en dehors de la binarité homme-femme, « c'est-à-dire qu'elle[s] ne se considère[nt] pas comme étant exclusivement femme ou exclusivement homme » (Linternaute, 2021). L'utilisation d'une forme neutre est donc conforme à cette situation : « *Beaucoup de réflexions ont notamment été menées avec l'autrim de ce blog* » (Alpheratz, 2018, p.15) ou « *Je viens de parler à ma mère pour mae froeur qui veut transitionner et est bigenre* » (Alpheratz, 2019, p. 8). Dans ce second exemple, le déterminant possessif *mon/ma* devient neutre grâce au morphème neutre *ae*, alors que *froeur* est un mot-valise formé par la combinaison de *frère* et *sœur*.

3. Neutraliser/neutriser

Dans le paragraphe qui traitait de la sous-catégorie agenre, nous pouvons remarquer l'utilisation du terme *neutraliser* (au participe passé, au féminin) qu'il ne faut pas confondre avec l'autre terme *neutriser* qui figure premièrement dans le titre de cette étude. Le sens du mot *neutraliser* dans le contexte qu'il est employé dans le paragraphe mentionné ci-dessus coïncide avec la deuxième définition du dictionnaire en ligne Linternaute : « Donner ou assurer la qualité de neutre ». Évidemment, lorsque quelque chose/quelqu'un.e est agenre, donc sans genre, par rapport à un système construit essentiellement sur et autour de deux genres (masculin et féminin) sa position ne pourrait être déterminé autrement que neutre.

La première définition¹¹ de cette même source, par contre, est celle qui est décrite par Lila Braunschweig dans son livre intitulé *Neutriser* et qu'elle contraste avec le concept de la neutrisation. La féminisation en tant que procédé linguistique combattant la hiérarchie entre genre masculin et genre féminin – symbole du statuquo social entre les hommes et les femmes – atteint bien cet objectif puisqu'il neutralise le rapport de domination, mais ne tient pas compte des autres réalités qui peuvent exister en dehors de la binarité masculin-féminin qui ne sont pas représentées dans ce système neutralisé entre deux pôles (Braunschweig, 2021, ch. I. §15.) Donc, c'est en vue de la non-binarité que le néologisme *neutriser* est apparu, puisque comme

¹¹ « Empêcher d'agir. Synonyme : paralyser, annihiler »
[<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/neutraliser/>]

le souligne Braunschweig (2021, ch. I § 17), « [n]eutriser n'est pas un acte de conservation, mais une tactique de transformation agissant par dissolution des grandes oppositions qui donnent sens aux catégories et aux formes attendues ».

III. Les variétés du français inclusif/neutre et leurs usages

Ayant établi un cadre théorique pour la féminisation et la neutrisation de la langue française, nous allons, dans ce troisième chapitre, rapporter les modalités des usages qui relèvent du langage inclusif/neutre.

1. Les procédés du français inclusif/neutre

L'*épécénisation* est le moyen le plus simple et le plus évident pour rendre le langage inclusif/neutre lorsque nous recourons à des mots épécènes (cf. ch. I. § 5) : comme le substantif *journaliste* ou l'adjectif *apte* qui peuvent désigner n'importe quel genre. Mais il existe deux autres possibilités d'épécénisation : la création d'un nouveau mot épécène (ex. : *professionnèle*) ou épécénisation d'un mot ayant déjà un genre (ex. *une membre*). Ainsi, nous obtenons des phrases telles que : « *L'emploi de termes épécènes comme **membre** (...) élève c'est-à-dire de termes non marqués du point de vue du genre grammatical, fait aussi partie des grands principes de l'écriture inclusive* », ou « *la forme innovatrice « **professionnèle** » est substituée dans ce texte au dédoublement « **professionnel** » et « *professionnelle* ». Le seul problème avec cet usage est au niveau syntaxique puisque les mots épécènes, bien qu'ils ne soient pas fléchis en genre, peuvent « être amenés à déterminer le genre d'autres mots, donc à provoquer le fléchissement de ces derniers en genre », provoquant ainsi le retour du masculin en emploi générique que nous essayons justement d'éviter : « **Tous** les membres de l'association sont **invités** », ou « A (sic) partir de quinze minutes de retard, plus **aucun** élève n'aura accès à la salle d'examen », ou encore « Les plus **grands** professionnèles du secteur de l'édition se déclarent **préoccupés** par ce problème ». Il existe une solution, le recours à l'écriture inclusive ou double flexion partielle (Alpheratz, 2018, p.8).*

Par rapport à l'écriture inclusive, la première chose à mettre au point est qu'il s'agit de nouveau d'un terme qui a connu l'*hyperonymisation* (plus loin : § 6) : en tant que terme de métalangue, elle se définit comme un des processus langagiers du français inclusif, alors que dans l'usage courant elle rassemble tous les processus langagiers du français inclusif. Pour donner une définition plus complète du terme métalinguistique de l'écriture inclusive ou double flexion partielle : « *est un processus langagier consistant à visibiliser la coprésence des genres*

sociaux dans l'écriture en ajoutant une marque morphologique de genre autre que celle du masculin à un mot déjà fléchi à ce genre et utilisé en emploi générique. L'écriture inclusive signale cette marque par l'insertion de signes ou de formats typographiques (point, point médian, tiret, parenthèses, barre oblique, capitale) ». Voici des exemples : « **Tou.te.s** les membres de l'association sont **invité.e.s** », « A (sic) partir de quinze minutes de retard, plus **aucun-e** élève n'aura accès à la salle d'examen », « Les plus **grand-e-s** professionnels du secteur de l'édition se déclarent **préoccupé-e-s** par ce problème », « Bonsoir à **tou(te)s** », « Les subalternes, peuvent-**elles/ils** (parler) être écouté-e-s ? », « **UniEs** par l'écologie » (Alpheratz, 2018, pp.9-10).

Il y a aussi la *double flexion totale* qui se distingue de la double flexion partielle en ce qu'elle « reprend le mot entier fléchi à un autre genre que le masculin (par ex. *les chanteurs* et *les chanteuses*) au lieu de reprendre uniquement les marques morphologiques de la flexion » (Alpheratz, 2018, pp.9-10). Il faut noter que la double flexion totale était également, à priori, considérée comme un type d'écriture inclusive lorsque le paradigme d'inclusivité linguistique ne concernait que les femmes, mais due à l'explicite binarité de cette solution, elle n'est aujourd'hui plus suffisamment neutre pour être un outil du langage inclusif/langage neutre.

Mais en revenant à la double flexion partielle, elle aussi a plusieurs inconvénients. D'abord, elle est moins économique que le masculin en usage générique parce qu'elle « emploie davantage d'unités (marques morphologiques et signes typographiques) » que ce dernier. Ensuite, se pose le même problème que dans le cas de la double flexion totale – mais dans une moindre mesure – si des marques morphologiques binaires convient-il de représenter des identités non-binaires. Et, éventuellement, nous pouvons nous demander dans quelle mesure une marque morphologique, au lieu d'un mot entier, suffit pour représenter « une catégorie minorisée (les femmes) » (Alpheratz, 2018, p.10).

L'*hyperonymisation* de genre est un processus langagier du français inclusif qui évite ces problèmes en permettant « à une unité (mot ou syntagme) de représenter tous les genres » par la privation des « unités fléchies au genre masculin en emploi générique de leur hyperonymie de genre pour leur attribuer un statut d'hyponymes et attribu[a]nt cette propriété d'hyperonymie à une autre unité, qui ne peut fléchir qu'à un seul genre en français standard ». Par exemple, au lieu de dire *les électeurs* au masculin en emploi générique, nous dirons *l'électorat*, comme dans la phrase : « un coup de com pour rassurer *l'électorat* ne fait jamais de mal » (Alpheratz, 2019, p.8). Pour citer d'autres exemples, *les professeurs* deviendra *le corps professoral*, *les citoyens* deviendra *le peuple* et *les lecteurs* deviendra *le public*.

L'hyperonymisation peut engendrer un phénomène linguistique que nous nommons *recatégorisation sémantique*. Par exemple, dans la phrase « *Le premier tour de l'élection présidentielle 2017 est une élection primaire opposant toutes les **Candidatures** politiques (...) La **Candidature** qui rassemble le plus au premier tour aura gagné le premier tour et le second* », la terme *candidature* devient l'hyperonyme du terme *candidats* puisqu'il « se voit attribué de la propriété d'hyperonymie de genre, qu'il ne possédait pas, à la différence de *corps professoral*, *peuple* et *public* ». Pour préciser, le mot *candidature*, qui normalement désigne soit « l'état d'une personne candidate », soit l'action de « poser ou annoncer sa candidature », « acquiert [ici] une capacité sémantique d'agentivité » et englobe toutes les personnes candidates de tous les genres (Alpheratz, 2018, p.11).

Mais l'hyperonymisation non plus n'est pas exempt de défaut. D'une part, lorsque l'hyperonyme d'un mot n'est pas un mot mais un syntagme, comme dans le cas de *les professeurs* devenant *le corps professoral*, c'est encore le principe de l'économie linguistique qui n'est respecté. D'autre part, la recatégorisation linguistique de certains termes peut donner lieu à des ambiguïtés mais qui peuvent être écartés avec des reprises antonomastiques, comme dans la phrase d'exemple employant l'hyperonyme *candidature* au paragraphe précédent (Alpheratz, 2018, p.11-12).

La réactivation est un autre procédé du français inclusif qui, comme son appellation le suggère, consiste à faire revenir des « unités, régularités ou morphèmes anciennement attestés et devenus rares (ou ayant disparu) afin d'éviter de recourir au genre masculin en emploi générique ». L'accord de proximité (cf. ch. I. 8), si nous choisissons aujourd'hui de nous en servir, est un exemple de réactivation au niveau syntagmatique (ex. : *Hommes et femmes s'en trouvaient pareillement épatées*). Au niveau lexical, *autrice*, forme fléchie au féminin du mot *auteur*, réapparaît dans les usages (Alpheratz, 2019, p.8), alors qu'au niveau morphologique, le pronom *al* – également utilisé dans ce texte – est « une réactivation d'une variation dialectale du pronom de genre neutre *el* présent du VIII au XVe » (Zink, Buridant et Godefroy dans Alpheratz, 2019, p.6).

Finalement, nous avons la possibilité de créer des néologismes avec de nouveaux morphèmes inventés, comme dans « *Je suis juste **curieuZ*** » (Alpheratz, 2019, p.11), où le *z* est marque du genre neutre, ou grâce à une « recomposition savante » – tel est le cas du mot *locutorat* dérivé des mots *locuteur/locutrice* avec le suffixe *-orat* pour en faire un hyperonyme

de genre, ou encore du mot *adelphité* dérivé de *adelphe*¹² avec le suffixe *-ité* pour remplacer le mot *fraternité* « issue de l'unité lexicale latine de genre masculin *frater* « frère » », donc senti comme non-inclusif (Alpheratz, 2019, pp.9-10).

2. Accords

En ce qui concerne la question des accords, nous avons jusque-là mentionné l'accord de proximité qui peut être réactivé pour détrôner la règle d'accord avec le masculin, mais il existe deux autres alternatives proposées encore : l'accord de majorité (ex. : « *Trois femmes et un homme sont les **grandes gagnantes** de cette édition* ») et l'accord d'énonciation (ex. : « *Il restait à Toulouse à cause de la grève des **camionneuses*** ») (Alpheratz, 2019, p.10).

3. L'approche modulaire et l'approche systématique

En dernier lieu, il s'avère utile de mentionner les deux approches qui existent en vue du français inclusif/neutre : l'approche modulaire et l'approche systématique. L'intérêt de le faire est lié à l'acceptation et institutionnalisation de ces innovations linguistiques. Puisque nous savons que la systématisme est une exigence fondamentale de la rigueur institutionnelle et que concrètement « les autorités linguistiques prônent un français [...] autant que possible calqué sur les constructions existantes », il est clair que l'approche systématique a plus de potentiel de se standardiser. L'approche modulaire, quant à elle, est plus libre et plus flexible, permettant de mélanger plusieurs procédés d'inclusion linguistiques, comme dans la phrase suivante : « un·e élève de ma classe est belleau » (combinant la graphie tronquée, l'épicénisation et un néologisme). Le grand avantage de cette deuxième approche est justement la liberté d'expression qu'elle permet, ce qui se perd dans un système de règles fixées qui préconiserait certains mais pas d'autres usages, ce qui signifie « qu'une personne non-binaire ne pourra pas choisir parmi un ensemble de pronoms neutres ni opter pour l'alternance d'accord à la place des accords neutres ». C'est ce qui s'est passé dans le contexte anglophone où le pronom *they* a pris les devants par rapport aux pronoms *xe* et *ze* (Ashley, 2019, pp.6-7).

¹² (Rare) « Correspond aux sens figurés de frère et sœur, notamment en contexte non-binaire »
[<https://fr.wiktionary.org/wiki/adelphe#fr>]

IV. Méthode de l'enquête

Cette partie est consacrée à la présentation de la méthode de construction de notre enquête intitulée *Sondage sur les attitudes langagières des locuteur.rice.s francophones par rapport à la féminisation des noms de métiers et la neutrisation du français*.

1. Objectif du questionnaire

Comme il est explicité dans le titre, l'objectif de cette enquête était d'obtenir des informations sur les attitudes langagières des locuteur.rice.s francophones à l'égard de la féminisation et la neutrisation de la langue française. Quant aux *locuteur.rice.s francophones*, le terme *francophonie* est employée ici dans un sens large, donc englobant tou.te.s ceux qui parlent la langue française.

L'anonymat du remplissage avait pour but d'encourager les gens à remplir le questionnaire, d'autant plus que le sujet dépasse largement le domaine linguistique et implique des questions délicates (voire tabous) de nature idéologique (sexisme, homophobie, féminisme etc.) – source de conflits potentiels – et d'identité personnelle (vie privée, donc indiscretion).

2. Création du questionnaire

Le questionnaire a été construit via l'application Google Forms. Il est composé de 61 questions, dont 2 ont été directement empruntées à un autre sondage, intitulé *Langage dans la communauté non-binaire 2017*¹³.

¹³ Questions 21 et 22 [<https://lavieenqueer.wordpress.com/2018/07/26/le-langage-dans-la-communaute-non-binaire-2017/>]

3. Les questions

Les questions peuvent être divisées en deux grandes catégories selon leurs formes : questions fermées (55) et questions ouvertes (6). Les questions fermées comprennent plusieurs sous-catégories : les questions qualitatives à choix unique dont les questions dichotomiques (8)¹⁴ et les questions multichotomiques nominales (3) et ordinales (échelle de Likert : 22), ainsi que les questions qualitatives à choix multiples, au nombre illimité, sous forme de case à cocher (22). Lorsque plusieurs choix sont proposés, indépendamment du nombre des réponses possibles, l'alternative *autre* est également accessible, à quelques exceptions près. La réponse au plupart des questions est rendue obligatoire, sauf dans le cas des questions ouvertes. Certaines questions ne sont posées qu'à une catégorie des répondant.e.s.

La première section comprend des questions socio-démographiques qui portent sur le lieu d'habitation, le niveau de langue du français, le niveau d'éducation, la catégorie professionnelle, l'âge et le genre des personnes interrogées, et en dernier lieu, leur appartenance ou non à une association LGBTQ+, avec une question supplémentaire concernant le nom de l'association si la réponse est affirmative.

La section suivante est composée d'une série de questions de type Likert de 5 points (1=pas du tout d'accord, 2=plutôt pas d'accord, 3=indifférent, 4=plutôt d'accord, 5= tout à fait d'accord) pour déterminer l'attitude globale des répondant.e.s par rapport aux sujets de la féminisation et de la neutrisation de la langue française que dans le traitement des données nous pourrions interpréter en opposant conservatisme et progressisme. Ces questions sont posées de manière orientée selon les deux attitudes ci-mentionnées et présentées en ordre aléatoire. Elles visent la sensibilité des personnes interrogées tantôt par rapport à la langue tantôt par rapport à la société.

La troisième section traite de l'écriture inclusive, et plus particulièrement des différentes variantes de la double flexion partielle, quant à la séparation de la forme masculine de la forme féminine, à savoir : le tiret, le point, le point médian, l'apostrophe, la parenthèse, la barre oblique et la majuscule. La tâche des répondant.e.s était de juger la pertinence de ces caractères spéciaux, plus la lettre majuscule.

La partie suivante porte sur les connaissances et les attitudes des participant.e.s concernant les pronoms neutres, où iels ont la possibilité de sélectionner les pronoms qui leur

¹⁴ Les nombres entre parenthèses indiquent le nombre des questions selon les sous-catégories.

sont connus et d'en proposer d'autres en l'occurrence et par la suite, opter pour ceux qui leurs sont les plus acceptables, même si antérieurement iels n'en connaissaient aucuns. Si le répondant.e a choisi tel ou tel pronom, il lui est demandé d'indiquer dans quelles situations iel s'y recourrait à l'écrit et à l'oral respectivement. Finalement, lo répondant.e doit préciser si d'autres personnes dans son entourage utilisent des pronoms neutres (si oui, lesquels ?) et si c'est le cas, est-ce qu'il y en a qui les utilisent en se référant à lui (le participant du sondage).

Cette dernière question, qui interroge déjà implicitement lo participant.e sur son identité de genre, est posée directement ensuite. Dans les deux cas, les participant.e.s doivent choisir d'une même liste de pronoms et de déterminants qui leur est proposée, avec la différence que les personnes non-binaires sont en outre interrogées sur leur préférence d'accord à l'écrit et à l'oral.

Trois questions ouvertes (facultatives) suivent. La première exige une explication du langage inclusif et du langage neutre. Les deux suivantes rapportent deux événements en rapport avec la féminisation des noms de métiers et la neutrisation de la langue française. Dans les deux cas, les répondant.e.s doivent commenter les événements décrits. La première question porte sur l'affaire du député parlementaire, Julien Aubert, qui a refusé de dire « Madame la présidente » lorsqu'il s'adressait à son collègue Sandrine Mazetier (alors vice-présidente de l'Assemblée nationale). En conséquence, il a été rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal et a été privé d'un quart de son indemnité parlementaire pendant un mois. Puis, la seconde question s'intéresse à l'avis des répondant.e.s par rapport à l'introduction du pronom personnel *iel* dans le dictionnaire Le Petit Robert et la réaction hostile de Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, à ce sujet.

Finalement, lo répondant.e arrive à des questions de type Likert. Iel doit, cette fois-ci, donner son opinion sur trois procédés de neutrisation de la langue française : la féminisation, l'épicénisation et la nouvelle grammaire.

V. Résultats et analyse

1. Les données sociodémographiques

Au total, 61 réponses sont arrivées dont 10 de répondant.e.s se définissant comme d'identité non-binaire. Pourtant, aucun.e des participant.e.s ne se définit autrement qu'homme ou femme à la question portant sur les genres dans la section sociodémographique, donc l'option autre n'a pas été choisie du tout. Cela suppose que des 10 personnes non-binaires aucune (0) ne se considère agenre, neutrois, bigenre¹⁵ ou gendrequeer¹⁶. Reste les personnes non-binaires, dans un sens plus étroit¹⁷, demi-genres¹⁸, transgenres¹⁹ et de genre fluide²⁰ (énumération non-exhaustive : ce sont les catégories les plus notables). Aucun.e des participant.e.s ne fait partie d'une association LGBTQ+ quelconque. La proportion des hommes et des femmes est 24 à 37. Cela veut dire qu'environ 2/3 des participant.e.s du sondage sont des femmes.

La tranche d'âge va de 18 jusqu'à 66 ans. 28 des participant.e.s (presque la majorité absolue) se trouvent dans l'intervalle de 20 à 30. Cela s'explique par le fait que la plupart des personnes participant au sondage sont des universitaires dont la majorité sont des étudiant.e.s. Dans le reste de la tranche d'âge la répartition est équitable, sauf en dessous de 20 et au-dessus de 60, à savoir : 1 seule et 3 personnes respectivement. L'âge moyen est ~ 35 ans.

Selon les lieux d'habitation, les participant.e.s se répartissent sur 3 continents (Europe, Asie, Amérique) et 8 pays (France, Hongrie, Roumanie, Albanie, Bulgarie, Macédoine du Nord, Syrie, États-Unis). À part le pays, la commune a aussi été incluse dans la détermination du lieu d'habitation, mais beaucoup n'ont donné.e.s que le nom de leur pays de résidence et certain.e.s ont indiqué le nom de leurs départements. De toute manière, en tant que donnée, elle n'est traitable que dans le cas de la France et de la Hongrie qui représentent la grande majorité (~

¹⁵ « [U]ne personne bigenre est une personne qui s'identifie à deux genres à la fois »
[<https://fr.wikipedia.org/wiki/Non-binarit%C3%A9>]

¹⁶ « [A]u-delà de la binarité de genre » [<https://fr.wikipedia.org/wiki/Non-binarit%C3%A9>]

¹⁷ « Personne qui ne se reconnaît pas dans le genre qui lui a été assigné à la naissance, mais pas entièrement dans le genre opposé. Se situe en dehors des normes du féminin et du masculin » [<https://fr.wikipedia.org/wiki/Non-binarit%C3%A9>]

¹⁸ « [P]ersonne se reconnaissant à la fois dans un genre binaire et un genre neutre »
[<https://fr.wikipedia.org/wiki/Non-binarit%C3%A9>]

¹⁹ « [P]ersonne ayant un genre différent du genre assigné à la naissance » [<https://fr.wikipedia.org/wiki/Non-binarit%C3%A9>]

²⁰ « Personne dont le genre varie au cours du temps » [<https://fr.wikipedia.org/wiki/Non-binarit%C3%A9>]

89%) des participant.e.s. Pour raison d'économie d'espace, nous n'allons pas énumérer toutes les localités de la France et de la Hongrie, mais nous ferons une division selon la capitale et le reste du pays. Ainsi, en France 7 réponses sont issues de la métropole et autant d'ailleurs dans le pays ; 1 personne n'a indiqué que le nom de son pays. En Hongrie, comme ce n'est pas la capitale qui est la plus représentée mais la ville de Szeged – ce qui s'explique par le fait que ce travail est réalisé dans les cadres de l'Université de Szeged –, elle mérite d'être nommée : 4 réponses sont venues de Budapest, 18 de Szeged, 8 d'ailleurs dans le pays, tandis que 9 personnes n'ont pas précisé. Il est important de noter que la France, bien que le seul pays où la langue française est officielle, ne représente pas la totalité des locuteur.rice.s natif.ve.s. C'est ce que nous permet de savoir la comparaison des lieux d'habitation et des niveaux de connaissance de la langue française.

Cinq niveaux de langue sont proposés par le questionnaire. Nous procéderons par une énumération du niveau plus bas au niveau plus haut. Le niveau le plus élémentaire, *Je suis débutant.e.*, n'a été choisi par aucun (0) répondant.e. Le deuxième niveau, *Je comprends l'essentiel et peux m'exprimer*, était le choix de seulement 8 personnes. Le niveau intermédiaire, *Je maîtrise bien le français*, était le plus « populaire », 23 personnes l'ont choisi. 14 personnes se considèrent pratiquement bilingues sans pour autant avoir le français comme langue maternelle (*Je suis bilingue mais ce n'est pas ma langue maternelle*). Et 16 est le nombre de ceux qui affirment avoir le français comme langue maternelle (*C'est ma langue maternelle*). Selon ces chiffres, la moitié des participant.e.s ont un niveau très élevé, plus qu'1/3 sont de niveau élevé et moins d'1/4 sont de niveau moyen. Comme la connaissance de la langue influe sur les représentations que nous en faisons, cette proportion est plutôt favorable. Au contraire, il est aussi utile d'avoir des vues d'origine socio-culturelles différentes que celles des Français.e.s nati.f.ve.s.

En ce qui concerne les niveaux d'éducation des participant.e.s, ces derniers avaient le choix entre 7 options. Le niveau proposé le plus bas était le *Brevet des collèges*, mais cette catégorie est restée non-représentée. Le deuxième niveau *CAP, BEP ou équivalent* représente 1 seule personne. 7 personnes ont eu leur *Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent*, ce qui équivaut à 11,5 % des répondant.e.s. L'obtention d'un diplôme de *Bac + 2 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)* concerne 4 personnes, soit 6,6 % des répondant.e.s. Le nombre de ceux qui ont obtenu un diplôme de *Bac + 3 (Licence, Licence LMD, licence professionnelle)*, remonte à 11 personnes, représentant la troisième plus grande catégorie, donc 18 % des répondant.e.s. Le niveau *Bac + 5 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur)* est nettement la plus grande

catégorie avec 39,3 % des participant.e.s (24). Et ceux qui ont fait un doctorat (*Bac + 8 (Doctorat, habilitation à diriger des recherches)*) font partie de la deuxième plus grande catégorie avec 21,3%, soit 13 personnes. 1 seule personne a choisi l'option *autre* pour indiquer d'avoir obtenu un diplôme de *Bac+ 7, licence en philosophie/master en journalisme et marketing*. D'abord, nous pouvons supposer, du fait qu'il s'agit d'une étude universitaire largement diffusé dans les milieux académiques, que la majorité des personnes ayant eu un doctorat sont des enseignant.e.s universitaires. Et de manière générale, nous pouvons remarquer, comme presque 80 % des participant.e.s ont un niveau d'éducation bac + 3 ou plus haut, que l'échantillon est majoritairement composé d'intellectuel.le.s.

La catégorie des professions la plus représentée est celle des *Employé[e.s]*, avec à peu près la moitié des répondant.e.s (30 personnes). La deuxième catégorie est celle des *Étudiant[e.s]* représentant le tiers de l'échantillon (20 personnes). Et le reste, en nombre décroissant, sont les *Cadre[s]/Chef[s] d'entreprise[s]* (6,6 % : 4 personnes), suivi.e.s des *Artistes* (4,9 % : 3 personnes), qui, à leur tour, sont suivi.e.s des *Retraité[e.s]* (3,3 % : 2 personnes) et il n'y a qu'1 seul *Artisan* (1,6 %) et 1 seul *Sans emploi* (1,6 %). Des personnes appartenant à la catégorie *Employé*, 3 ont explicité leurs occupations professionnelles : 1 « fonctionnaire », 1 « professeure », 1 « enseignant universitaire ». Dans l'ensemble, ces données corrélient avec les données des niveaux d'éducation, bien que la catégorie d'*Employé* est très ouverte pouvant regrouper des métiers valorisés autant que des métiers peu valorisés.

2. Analyse des attitudes langagières : questions fermées

Après les questions sociodémographiques, la section suivante était celle portant sur les attitudes concernant l'évolution de la langue française avec une attention particulière aux phénomènes de la féminisation et de la neutrisation. Dans cette section, les répondant.e.s ont dû juger, sur une échelle Likert (1=pas du tout d'accord, 2=plutôt pas d'accord, 3=indifférent, 4=plutôt d'accord, 5= tout à fait d'accord), combien ils trouvaient les affirmations proposées acceptables. Une première paire d'affirmations est axée sur le vocabulaire de la langue française de manière dirigée. La première affirmation est la suivante : *Le vocabulaire de la langue française doit s'adapter aux changements de la société*. Voilà la seconde : *Le vocabulaire de la langue française doit respecter les traditions de la langue*. Puisque, dans les deux cas, la grande majorité des personnes ont opté pour des valeurs positives (4 et 5), il s'avère que pour

beaucoup de locuteur.rice.s francophones le vocabulaire de la langue française doit être tout aussi accueillant de nouvelles expressions qu'il doit respecter les usages/règles traditionnel.le.s propre à lui. Pourtant, la seconde affirmation a suscité plus de désaccords : 4 à la première, 11 à la deuxième. Cela montre que le progrès est plus important que les traditions du point de vue du vocabulaire.

Nous avons reformulé ces deux premières affirmations en remplaçant le mot *vocabulaire* par le mot *grammaire*. Là, nous rencontrons les mêmes attitudes, avec la différence que plus de personnes se sont abstenues en ayant choisi la valeur indifférente, à savoir, 1/3 des répondant.e.s. Cela suggère que la grammaire est quand-même considérée comme plus stricte par rapport au vocabulaire (comparez les Figures 1 et 2).

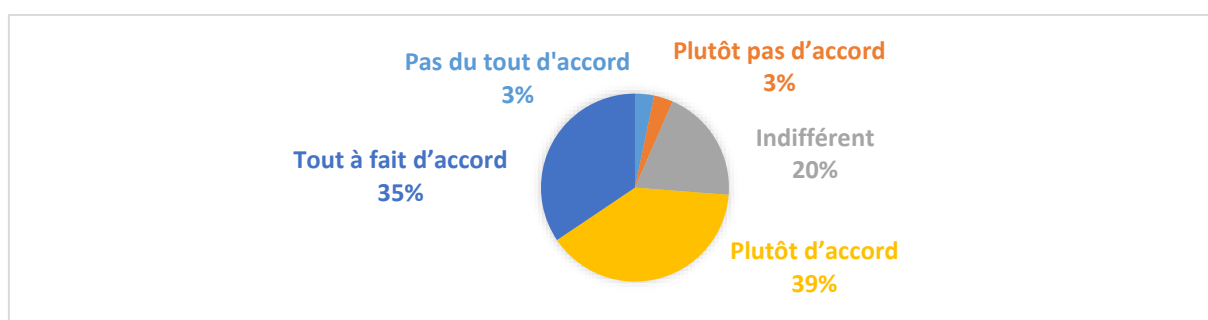


Figure 1 : Le vocabulaire de la langue française doit s'adapter aux changements de la société

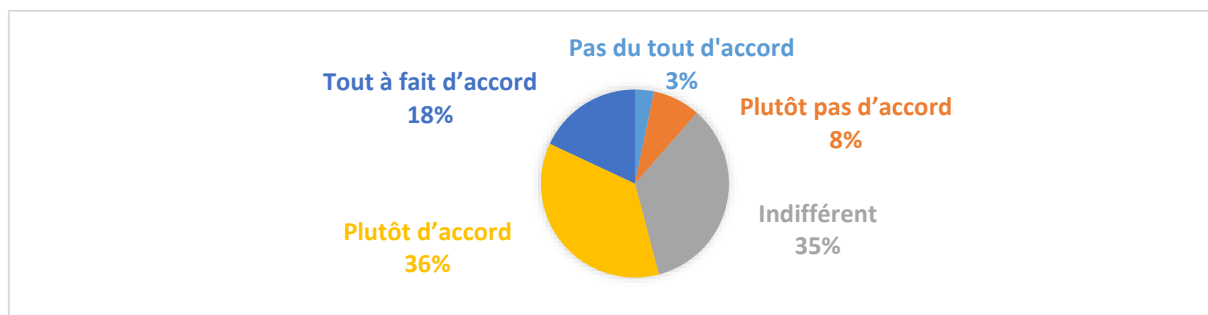


Figure 2 : La grammaire de la langue française doit s'adapter aux changements de la société

Suivent trois affirmations dont la première valorise la féminisation des noms de métiers, tandis que les deux autres la dévalorisent : *La féminisation des noms de métiers rend la langue plus juste et plus égalitaire*, *La féminisation des noms de métiers rend la langue trop lourde*, *Avec la féminisation des noms de métiers la langue se détériore*. En ne comparant que les deux premières d'abord, nous remarquons que les choix des valeurs sont inversement proportionnels (voir sur les Figures 3 et 4). Cette proportion est tellement précise que celui qui a opté pour une valeur positive concernant l'une des affirmations a probablement choisi son contraire dans

le cas de l'autre. Ainsi, environ 2/3 des répondant.e.s favorisent la féminisation des noms de métiers.

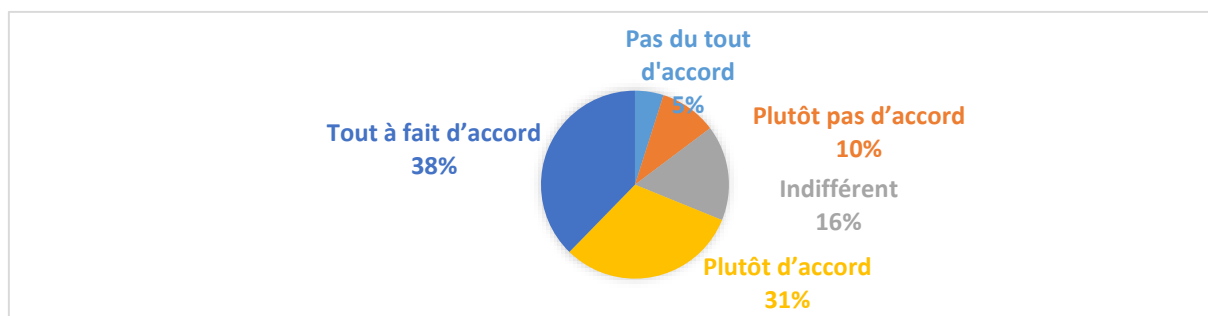


Figure 3 : La féminisation des noms de métiers rend la langue plus juste et plus égalitaire

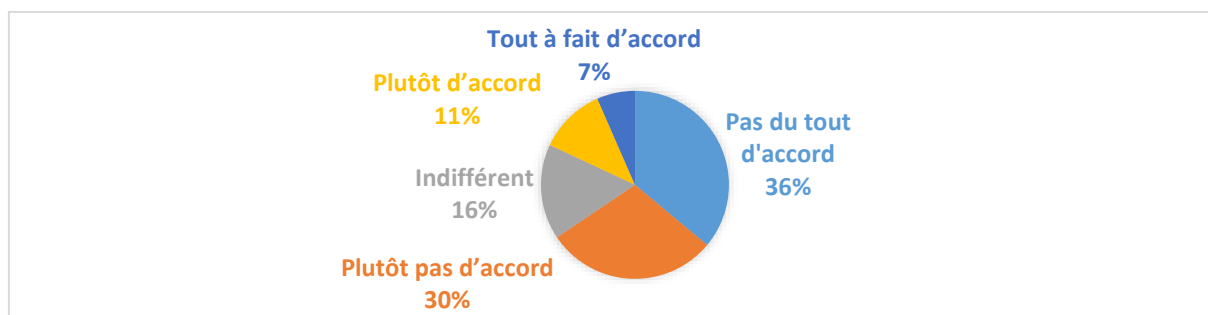


Figure 4 : La féminisation des noms de métiers rend la langue trop lourde

Lorsque nous disons qu'avec la féminisation la langue *se détériore*, le taux des personnes en désaccord est encore plus aigu : 51 % des répondant.e.s en désaccord complet par rapport à 36 % dans le cas de l'affirmation précédente (voir sur la Figure 5).

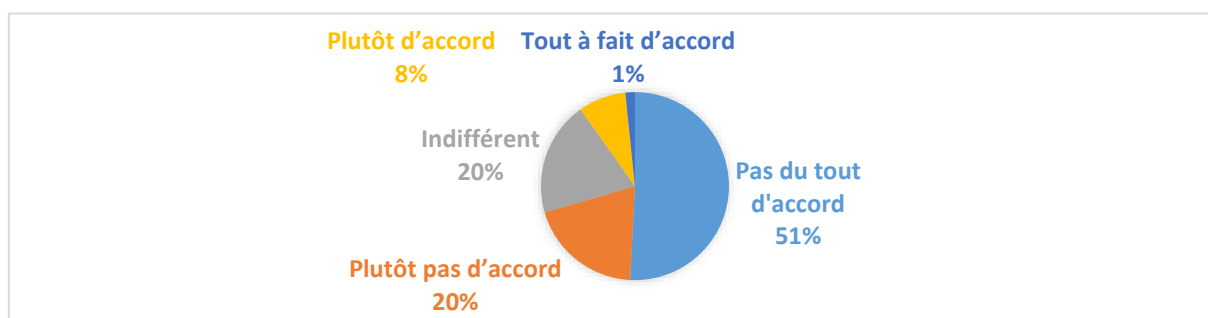


Figure 5 : Avec la féminisation des noms de métiers la langue se détériore

L'affirmation suivante est l'une des deux affirmations les plus controversées : *L'usage du masculin comme genre générique efface le féminin*. Nous pouvons tout de même repérer une légère incertitude chez ceux qui sont pour. En effet, le nombre de ceux qui sont plutôt d'accord est plus que trois fois plus élevé que de ceux qui sont tout à fait d'accord. Le nombre de ceux qui ont opté pour la valeur 5 et également plus bas que celui de la valeur 1. En fin de compte, il y a un peu moins de répondant.e.s qui sentiraient un effet répressif de l'usage du

masculin générique contre les femmes que ceux qui n'ont pas cette impression (voir sur la Figure 6).

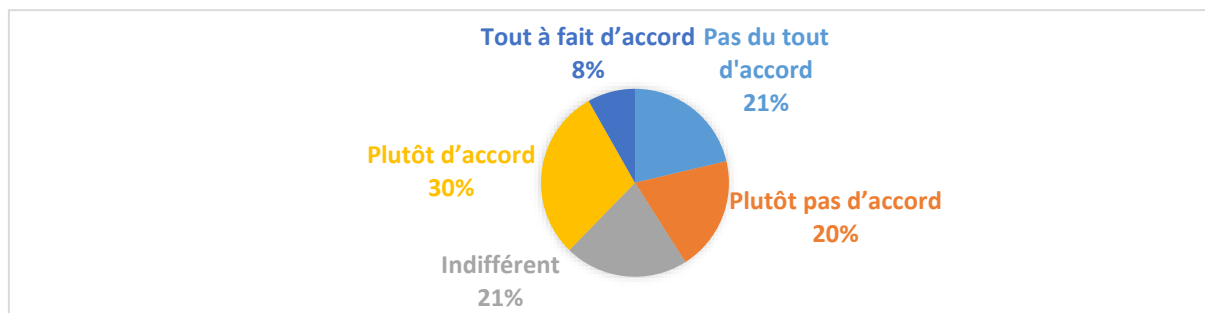


Figure 6 : L'usage du masculin comme genre générique efface le féminin

L'autre affirmation (qui est aussi en paire avec une autre) qui divise fortement les participant.e.s du questionnaire est celle-ci : *Sans système de genre grammatical, la forme masculine conviendrait comme genre unique/par défaut*. Mais un peu plus de personnes sont d'accord (valeurs 4 et 5) que ceux qui sont en désaccord (valeurs 1 et 2), i.e. : 26 contre 24. Mais comme pour l'affirmation précédente, ici aussi nous observons une certaine méfiance par rapport à la valeur 5 (tout à fait d'accord) (voir sur la Figure 7).

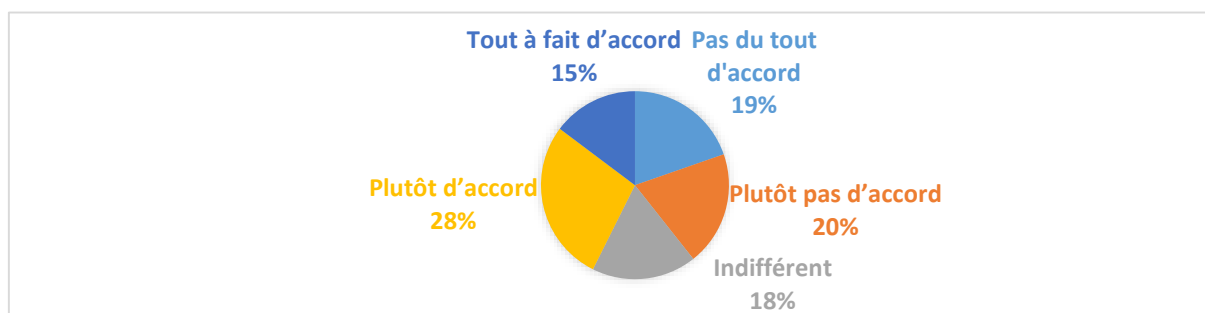


Figure 7 : Sans système de genre grammatical, la forme masculine conviendrait comme genre unique/par défaut

La phrase qui propose une solution contraire est celle-ci : *Sans système de genre grammatical, il faudrait trouver une nouvelle forme neutre qui représenterait tout le monde*. Dans ce cas, la tendance est plutôt du côté du rejet : 46 % des participant.e.s ne sont pas d'accord (valeurs 1 et 2), 18 % restent neutres (valeur 3) et 36 % sont d'accord (valeurs 4 et 5) dont ceux qui sont tout à fait d'accord ne représentent que 7 % (valeur 5) (voir sur la Figure 8).

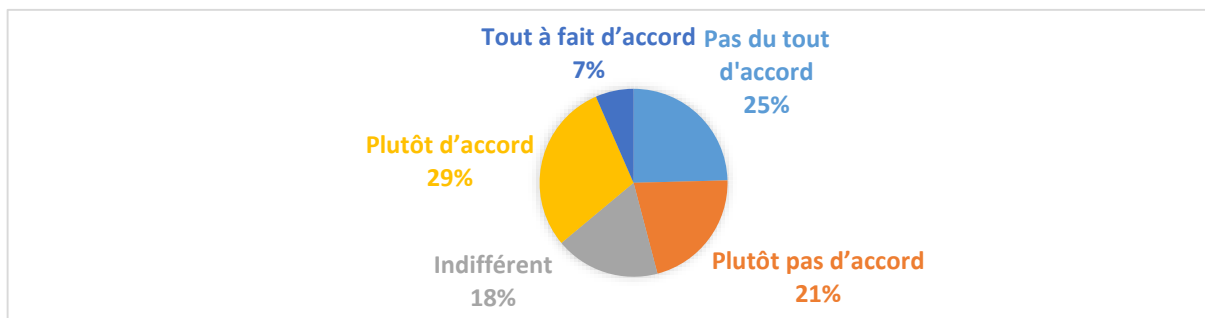


Figure 8 : Sans système de genre grammatical, il faudrait trouver une nouvelle forme neutre qui représenterait tout le monde

Il s'avère donc que la forme masculine, au cas où elle ne représenterait plus le genre masculin mais deviendrait la forme unique, serait acceptée plutôt qu'une forme nouvelle remplaçant complètement le système à deux genres d'avant. Donc, nous pouvons en conclure que l'idée d'utiliser une forme déjà existante et familière est plus sympathique que de faire table rase avec une nouvelle forme artificielle, même si la première est connue d'avoir eu une valeur de genre (le masculin).

Il reste l'affirmation qui est celle qui induit les deux précédentes : *Au lieu de rajouter un troisième genre au français, il conviendrait mieux de supprimer les genres grammaticaux (comme c'est le cas en anglais qui n'en connaît pas)*. La question ainsi posée (toujours sous une forme affirmative, bien sûr) permet de voir que l'idée de supprimer les genres en français n'est pas très populaire : 29,5 % ne sont pas du tout d'accord, 24,5% sont plutôt pas d'accord, 19,7 % indifférent, 14,8 % plutôt d'accord, 11,5 % tout à fait d'accord. En vue des données démographiques, sachant que la grande majorité des participant.e.s sont d'origine française ou hongroise, et puisque nous savons que le hongrois est une langue qui ne connaît point le système de genres, nous pourrions supposer que les partisan.e.s des systèmes sans genres ne sont pas des Français.e.s nati.f.ve.s. Et nous n'aurons pas complètement tort, mais comme nous pouvons voir sur les diagrammes ci-dessous (Figure 9 et 10), la discrédence n'est pas forte.

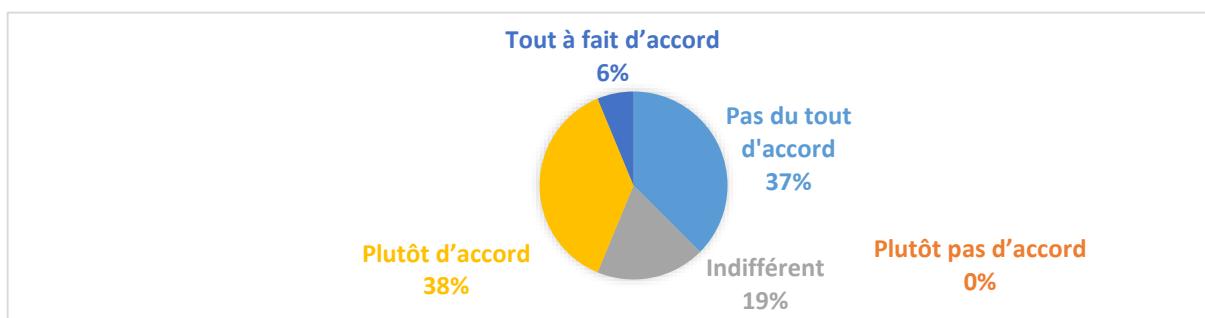


Figure 9 : Réponses des Hongrois.es

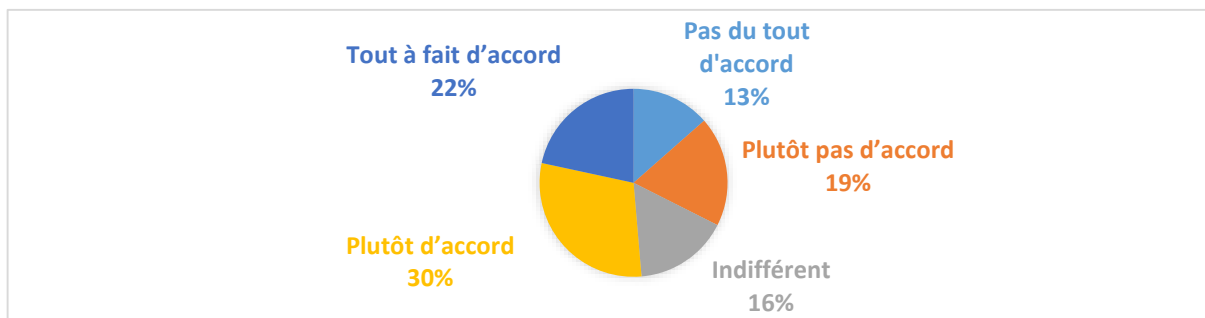


Figure 10 : Réponses des Français.es

La troisième section, de type Likert encore, s'intéresse à la préférence des gens par rapport aux solutions graphiques de la double flexion partielle (cf. ch. IV, §7). Les deux solutions les plus prisées étaient les parenthèses (ex. : *intéressé(e)*) et l'apostrophe (ex. : *intéressé'e*). Elles étaient aussi les seules qui ont pu remporter la majorité des votes. Tout de même, elles divisent aussi les participant.e.s. En troisième position vient le tiret (ex. : *intéressé-e*), en quatrième le point normal (ex. : *intéressé.e*), puis le point médian (ex. : *intéressé·e*). Ces solutions sont encore plus ou moins acceptées mais les deux dernières qui sont l'apostrophe (ex. : *intéressé'e*) et la lettre majuscule (ex. : *intéresséE*) ont été presque totalement rejetées. Ces résultats reflètent une préférence pour la conventionalité que représentent les parenthèses et la barre oblique, sachant que le premier est la solution la plus ancienne et la plus répandue aussi et que la barre oblique est toujours signe d'alternativité ce que nous voulons très précisément représenter dans les graphies tronquées.

La partie suivante porte sur les pronoms neutres. De la liste proposée (cf. ch. IV, §7), plus que la moitié des participant.e.s connaissent au moins un des pronoms mais il n'y en a qu'1/4 qui les utilisent également. Voici le top cinq des pronoms neutres les plus connus en ordre de votes décroissant : *iel*, *ielle*, *yel*, *ille*, *ul* (les deux derniers ont eu autant de votes). *Iel* et *ielle* sont les plus utilisés aussi par les répondante.s. *Im*, qui est peu connu, est pourtant en troisième position en terme d'utilisation.

On interrogeait également ceux qui n'étaient pas familiers avec les pronoms neutres du tout. Plus que 2/3 de ce groupe de l'échantillon n'utiliserait aucune forme de pronom neutre. Pour ceux qui répondait positivement, par contre, les pronoms les plus sympathiques étaient *iel*, *ielle*, *ille*, *al* et *ael* (dans cet ordre, les deux derniers ayant eu autant de votes). Ces choix correspondent aux choix de ceux déjà familiers avec les pronoms neutres dans le cas des pronoms *iel*, *ielle* et *ille*. Ces trois sont donc les plus favorisés.

À l'écrit, c'est dans un texto que le plus de personnes recourt ou recourrait à ces pronoms, puis encore dans le courriel amical. Selon le reste des données nous pouvons voir que

la forme de la lettre et les situations formelles sont des facteurs qui découragent du recours aux pronoms neutres. Quant à l'oral, les trois facteurs prises en compte était l'âge, la familiarité et la formalité des situations. Nous en voyons que plus proche nous sommes de quelqu'un.e (membre de famille, ami.e) plus nous sommes à l'aise d'utiliser ces pronoms, ce qui n'est pas surprenant. Nous sommes aussi plus à l'aise de les utiliser lorsque nous nous adressons à la jeunesse. Dans les situations formelles, en s'adressant, par exemple, à un employé ou à un banquier nous nous abstenons de parler dans un langage non-conformiste. Un.e des répondant.e.s a expliqué que pour ellui le seul critère est qu'iel soit « en présence de personne LGBTQ », mais même alors iel n'y recourt pas systématiquement, puisqu'iel « réserve ce forme plutôt à l'écrit ».

Nous avons aussi posé la question si dans l'entourage des participant.e.s de l'enquête s'y trouvent des personnes utilisant des pronoms neutres. Seulement 7, soit 11,5 % a donné une réponse positive. Les pronoms *iel*, *ielle*, *yel*, *ol* et *i* ont été indiqués comme attestés. De nouveau nous voyons affirmer la dominance des formes *iel* et *ielle*.

Par la suite, la liste des pronoms neutres a été étendue en y ajoutant également des déterminants neutres. De nouveaux les répondant.e.s ont été sollicité.e.s de choisir selon leurs préférences personnelles. Mais cette fois-ci, la réparation a été fait non selon la connaissance des termes mais en opposant binaires et non-binaires. Dix personnes (plus d'1/4) de notre échantillon se définit comme non-binaire, ce qui est une proportion étonnement haute, mais qui peut s'expliquer par l'intérêt particulier de ces personnes au sujet de ce sondage.

Commençons donc par les préférences des personnes non-binaires qui devaient opter en fonction de ce qui leur plairait comme terme en référence à eux-mêmes. Des pronoms personnels sujets, les trois plus prisés était toujours *iel*, *ielle* et *ille*. Mais cette fois, c'est le pronom ***ille*** qui a reçu le plus de votes. C'est donc la préférence des personnes non-binaires. Des pronoms toniques compléments singuliers, ***ellui*** est en première position, *iel* et *ille* ont reçu autant de votes et *soi* est le dernier. Au pluriel, la majorité absolue a voté pour ***elleux*** ; *eus* est encore apprécié et *iel* n'a été choisi que par une seule personne. Quelqu'un.e a proposé le pronom déjà existant *eux* qui dans cette situation représenterait alors tous les genres. Nous pouvons expliquer l'impopularité de *iel* par le fait qu'il est déjà présent comme pronom sujet et que nous voulons en faire la distinction par une autre forme. Des pronoms COD – d'entre les deux propositions – ***lo*** est nettement plus favorisé que *lea*. Une personne a proposé la solution *lela*. Viennent les pronoms démonstratifs singuliers, où ***cellui*** a remporté la victoire par rapport

à *cille* et ensuite *céal*. Au pluriel, **celleux** et *ceus* étaient les plus populaires dans cet ordre, *ceuxes* a reçu un vote, tandis que *ceuzes* et *çauz* ont été complètement négligés.

Considérons maintenant les déterminants. Des déterminants possessifs, l'ordre de préférence est la suivante : **san**, *saon*, *su*. Des déterminants démonstratifs *cès* est premier, *çu* est deuxième, *cèx* n'a pas eu de votes ; ce dernier étant en effet problématique à cause de son homophonie avec le mot sexe. Un.e répondant.e a proposé *cecette*. Dans le cas des articles définis, où la liste des possibilités était plus longue, les choix aussi étaient plus équitablement répartis : alors que **lo** se démarque comme premier, la deuxième position est partagée entre *li*, *lia*, *læ*. Une personne a choisi *lea* et une autre a proposé *lela*. Quant aux articles indéfinis, à part les trois propositions affichées, deux autres ont été indiquées : *un.e* et *unne*. **Um** a reçu le plus de votes et *an* et *o* en ont eu autant. Finalement, il y avait la combinaison de la préposition de + l'article *le* ou *la* : dans ce cas, **de lo** ressort de la liste comme le plus favorisé, suivi de *di* et de *de læ* – ayant eu autant de votes – et 1 seule personne a voté pour *de li* et *de lae* respectivement ; on a aussi proposé *dula*.

Voyons maintenant les choix des personnes binaires. Avant tout, il convient de souligner que presque la moitié de ce groupe des interrogé.e.s ne voudrait pas utiliser de formes neutres, face aux 10 répondant.e.s de genre non-binaire dont tou.te.s y recourraient. **Iel**, *ielle* et *ille* (dans cet ordre) sont là aussi les plus populaires, mais la forme *yel* les suit de près. *Ol*, *al* et *aël* ont eu 2 votes chacun. La proposition *il'e* complète notre liste. Aux pronoms toniques compléments singuliers, nous remarquons déjà une différence de préférence, car c'est **iel** qui a reçu le plus de votes. Il est suivi de *ille* et de *ellui* avec autant de votes qui sont, à leur tour, suivis de près par le pronom *soi*. Le pronom *l'elle* a été proposé en plus. Au pluriel, **elleux** est le plus favorisé, puis *eus* et *iel* avec un vote de moins. Sur ce point, il y a correspondance entre les choix des binaires et des non-binaires. Mais pas aux pronoms COD : **lea** a été préféré à *lo*. On a aussi proposé *l'a*. Aux pronoms démonstratifs, il y a de nouveau concordance des résultats, puisque **cellui** et suivi de *cille* et *céal* reste peu favorisé. On a également proposé *c'elle*. Au pluriel, **celleux** et *ceus* sont les plus appréciés de peu de différence, *çauz* et *ceuzes* ont tous les deux reçu un vote mais pas *ceuxes*. *Celleux* et *ceus* sont donc, de manière générale, les plus appréciés. Une nouvelle proposition intéressante, puisqu'elle est homophone du mot *seul*, est *ceu'lles*.

San, *saon*, *su* est l'ordre des déterminants possessifs établi par le nombre des votes, ce qui s'accorde avec ce que nous avons vu précédemment. En ce qui concerne les déterminants

démonstratifs, *cès* mène le jeu avec toute assurance. En revanche, *cèx* a eu plusieurs votes que *çu*. Quelqu'un.e a proposé une solution avec point médian dans ce cas : *cet-te*. Aux articles définis, *lo* est suivi de *læ* et en troisième position est *lea*. Cela correspond aussi à ce que nous avons vu plutôt. *L'a* a également été proposé. Les deux premiers choix aux articles indéfinis sont dans un ordre de préférence inversé par rapport aux choix des répondant.e.s non-binaires : *An* est suivi de *um* et *o* est dernier. *Un'e*, *un/une* et *un-e* sont des propositions en plus. Et quant à la combinaison de la préposition de + l'article *le* ou *la*, *di* est le plus favorisé, suivi de *do* et de *de lae* avec le même nombre de votes. En chevauchant ces résultats avec ceux du paragraphe précédant, *di* ressort comme le plus populaire. D'autres propositions étaient : *d'la*, *du/de la* et *de* tout seul.

Les participant.e.s non-binaires ont été également interrogé.e.s sur leurs préférences de type d'accord lorsqu'ils sont elleux-mêmes en question. Il a été dit que toutes les 10 personnes qui se considèrent non-binaires se sont quand-même catégorisées comme soit homme soit femmes, la proportion étant 2 contre 8. Cela explique probablement le choix de la majorité de ces personnes tombé sur l'accord au féminin : 5 votes à l'écrit et 6 votes à l'oral. Quant à l'accord au masculin, à l'écrit comme à l'oral, il n'a reçu qu'1 seul vote. Deux répondant.e.s sont indifférent.e.s aux accords. Le deuxième type d'accord le plus populaire à l'écrit était l'écriture inclusive au point normal (4 votes) et ensuite, en troisième position, sa variante au tiret (3 votes). À l'oral, ceux qui n'ont pas opté pour l'accord au féminin ont voté pour les tournures non-genrées (4 votes). La somme de ses chiffres dépasse les 10 personnes du fait que plusieurs options ont pu être marquées à la fois.

Avant de passer aux questions ouvertes, il reste une dernière section de type Likert qui vise la question de la pertinence de trois procédés de neutrisation selon les répondant.e.s, à savoir : la féminisation, l'épicénisation et la nouvelle grammaire. La féminisation et l'épicénisation sont acceptées au même degré, avec une répartition des votes très similaire : 72 % de valeur 5 et 4 pour le premier et 69 % des mêmes valeurs pour le deuxième (voir sur les Figures 11 et 12).

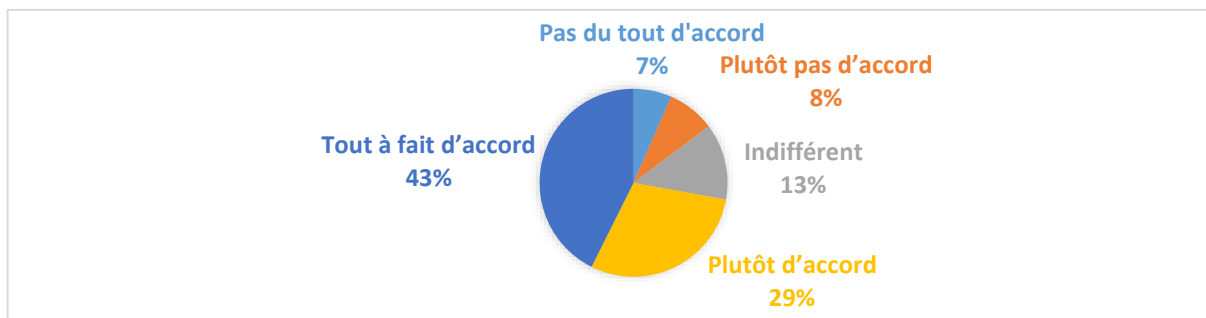


Figure 11 : Acceptabilité de la féminisation

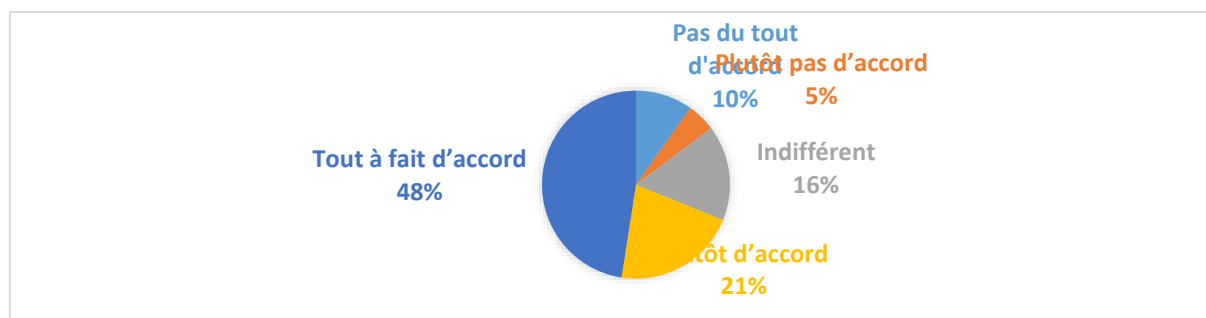


Figure 12 : Acceptabilité de l'épicénisation

Les données sur la nouvelle grammaire montre qu'il est question de quelque chose de plus compliquée : en effet, la valeur 3 (indifférence ou incapacité à prendre parti) – dont nous ne nous sommes pas vraiment occupé jusqu'ici – a remporté 1/4 des votes, ce qui est parlant. Nous pouvons supposer qu'il s'agit là moins d'une indifférence que de la difficulté à prendre parti comme la nouvelle grammaire est beaucoup moins connue par les gens en général comme sa naissance ne remonte pas à très loin et que l'usage ne l'a pas encore suffisamment testé. Quant à ceux qui ont quand-même pris parti, presque la moitié a voté contre et le dernier 1/4 restant a voté pour (voir sur la Figure 13).

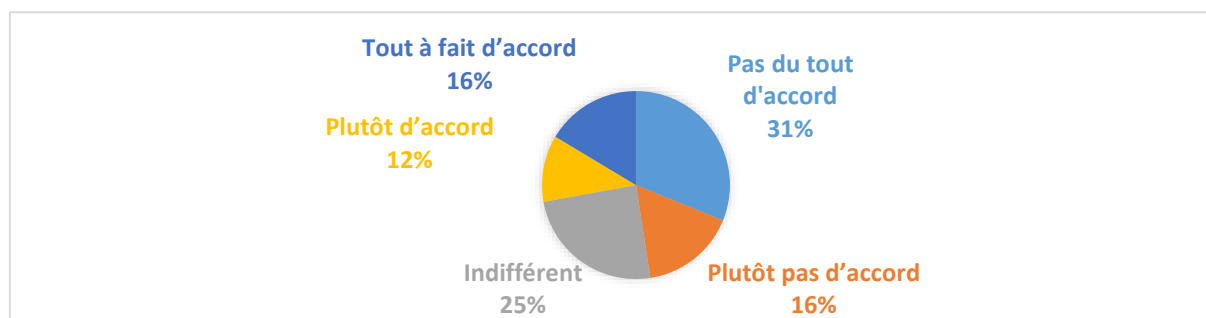


Figure 13 : Acceptabilité de la nouvelle grammaire

3. Analyse des attitudes langagières : questions ouvertes

La première question ouverte s'intéressait à ce que les répondant.e.s entendent par langage inclusif et langage neutre. Puisque 25 personnes ont donné leurs définitions, nous n'en retiendrons que quelques-unes qui formulent des idées différentes :

1. « *À mon avis, langage neutre serait une langue dans laquelle on ne trouve que les formes neutres des mots et des structures, il n'y a pas de différence de sexe entre les pronoms etc. (Hongrois: ő) Langage inclusive (sic), peut-être signifierait-il une langue dans laquelle on trouve tous (sic) les différentes formes de structures prenant en considération les gens lgbtq, par exemple en anglais de nos jours (He/She/Them/They or It as troisième (sic) personne du singulier.)* »
2. « *Le langage neutre concerne la question du genre et se situe au niveau grammatical, tandis que la langue inclusive est une approche plus globale, et concerne aussi la race, le handicap, etc.* »
3. « *Inclusif pour moi est plus positif, témoigne d'un (sic) attitude plus ouvert (sic), accepte la différence.* »
4. « *Le langage neutre utilise des termes génériques pour ne pas avoir à faire de distinctions selon le genre.* »
5. « *le langage neutre est plus particulier pour parler d'une personne non binaire, et l'inclusif plus général et global (à la fois pour les binaires et non binaires)* »
6. « *Langage non genré pour le langage inclusif. Accord masculin pour le premier.* »

Lo répondant.e no. 1 explique les deux termes selon un axe grammatical dont les deux extrémités correspondent d'un côté à un langage dépourvu de toute distinction de genres et de l'autre, à un langage genré qui fait un effort d'inclusion. Lo répondant.e no. 2 tranche l'affaire en reléguant l'attribut *neutre* au domaine de la linguistique, alors qu'il considère l'*inclusif* comme un principe interdisciplinaire. Lo répondant.e no. 3 exprime sa préférence du terme *inclusif* en adoptant un point de vue fondé sur l'empathie. Selon lo répondant.e no. 4, le langage neutre serait pratiquement égal à l'hyponymisation de genre qui, comme nous l'avons dit (cf. ch. II. §6), n'en est qu'un outil (donc il deviendrait l'hyponyme de soi-même). Lo répondant.e no. 5 formule la conception québécoise (cf. ch. II. § 2). Et lo répondant.e no. 6 a choisi

d'approcher la question du point de vu des accords, en stipulant que la règle d'accord à suivre dans le cas du langage neutre est le masculin.

La première des deux dernières questions porte sur l'affaire du député parlementaire Julien Aubert. 44 réponses sont arrivées. Les opinions sont parfaitement partagées adoptant des tons allant de la sérieux, en passant par l'indifférence jusqu'à la raillerie et de la stigmatisation à travers la mitigation jusqu'à la sympathie. Voici des exemples pour chaque approche dans le même ordre :

1. *« Je suis d'accord avec Julien Aubert parce qu'il a suivi la tradition, moi aussi, je suis la tradition. Pourtant, je comprends aussi l'opposante. Néanmoins, la "punition" c'est trop sérieuse (sic) à mon avis. »*
2. *« Ce n'est pas aussi grave que ça (sic), il y a des questions plus importantes. »*
3. *« L'art de créer de nouveaux problèmes en voulant en résoudre un seul. »*
4. *« C'est (sic) un macho, sexiste. C'est une faute grave de sa part. »*
5. *« C'est un des jeux psychologiques, humains qui nuisent, abiment et que je n'avais jamais compris. Des deux cotés (sic). J'accepte tout le monde, mais je pense qu'en mettant beaucoup d'énergie dans cette affaire, on passe devant tout ce qui compte vraiment. Tout cela ne se passe pas dans l'esprit du Petit Prince. »*
6. *« Mr Aubert ne faisait que suivre l'Académie française et ainsi que les traditions du (sic) grammaire de la langue française. Il me paraît que les conséquences de cet "acte linguistique" soient bien démesurées. »*

En synthétisant, nous pouvons répartir les réponses en trois camps : d'une part, il y a les partisan.e.s de l'ancien usage de la grammaire et donc de Julien Aubert (no. 1, 6), de l'autre, les partisan.e.s d'une grammaire évolutive permettant l'égale représentation des femmes dans la langue et donc de Sandrine Mazetier (no. 4) ; la troisième position étant de ceux qui méconnaissent ouvertement l'importance de cette question linguistique (no. 2, 3, 5).

Et voilà les réactions des deux camps à la deuxième question concernant l'inclusion du pronom *iel* dans le dictionnaire Le Petit Robert :

« Une langue souillé (sic) donc, qui se permettrait de ne pas inclure tous ses locuteurs ? C'est très bien que le pronom iel soit entré dans le dictionnaire. Les personnes binaires ont leur

pronoms depuis des lustres, il est normal que les personnes non-binaires soient reconnu.e.s de la même manière ! »

« Le commentaire de Blanquer montre qu'il méconnaît la fonction d'un dictionnaire. L'opinion réactionnaire qu'il professe est tout aussi politique et clivante que ce qu'il suppose chez ses adversaires ! »

« Langue souillée est trop fort. Mais dans le fond il a raison. Cette bataille langagière est ridicule et ne permet pas vraiment aux femmes de jouir pleinement des droits qui devraient leur être acquis (égalité de salaires notamment). Le combat est ailleurs, pas dans la langue. En plus ça risque de brouiller les jeunes générations qui savent déjà à peine lire et écrire correctement la langue française qui est assez difficile déjà. »

« Je suis tout à fait d'accord avec Mr Blanquer en considérant que cette tentative du Petit Robert est une intrusion idéologique manifeste...à savoir que les intrusions idéologiques sont souvent durables et efficaces. »

Les deux premiers commentaires expriment une position au côtés du Petit Robert, alors que les deux derniers s'accordent avec le raisonnement de Jean-Michel Blanquer. Dans le cas du premier camp, le principe suivi est l'ouverture de la langue devant les nouvelles expressions et donc aussi des dictionnaires qui existent pour enregistrer un vocabulaire qui s'enrichit sans cesse. L'autre position récuse cette action en voulant protéger la neutralité de la langue contre les influences d'idéologies actuelles.

VI. Discussion

Après avoir traité et analysé les données extraites du questionnaire, nous allons faire un pas en arrière pour évaluer d'une manière plus globale ce que nous avons observé par rapport aux attitudes langagières des locuteur.rice.s francophones d'après notre échantillon de ce sondage.

1. Les conclusions liées aux échelles Likert

Rassemblons ce que les échelles Likert nous ont permis d'observer. D'abord, nous nous intéressons à ce que les gens pensent sur la féminisation, la neutrisation, le masculin générique et l'évolution de la langue française en général. Voilà les constats que nous avons pu tirer des pourcentages de votes concernant nos formulations parfois un peu provoquantes : le vocabulaire de la langue française est considéré plus ouvert, plus accueillant et plus souple que la grammaire quant aux innovations linguistiques ; la féminisation est un phénomène largement accepté et bien vu ; nous ressentons, au contraire, l'effet oppressant du masculin générique ; le système de genres du français est une chose à laquelle la majorité est attachée, mais en jouant avec l'idée de le faire disparaître, plus de personnes voient dans le masculin la possibilité d'un genre unique (qui ainsi perdrait sa valeur de genre) que dans une nouvelle forme neutre un peu trop floue, trop incertaine.

En ce qui concerne les doubles flexions partielles, nous avons vu que les graphies les plus admises sont celles auxquelles nous avons recours depuis le plus longtemps, c'est-à-dire, les parenthèses et la barre oblique, même si les parenthèses sont considérées comme ayant un effet minorisant. Le tiret, le point normal et le point médian suscitent le désintérêt, pourtant ce sont des solutions plutôt en vogue de nos jours dans les sociétés non-binaires. Et l'apostrophe et la majuscule sont pour la majorité peu acceptables.

La dernière section s'intéressant à l'opinion des participant.e.s, toujours sur une échelle Likert, nous a fait comprendre que non seulement la féminisation mais aussi l'épicénisation est un procédé d'inclusion linguistique bien acceptée, alors que nous nous distancions plutôt de la nouvelle grammaire, malgré un certain nombre de partisan.e.s.

2. Pronoms, déterminants et accords

La partie centrale du questionnaire s'occupait des pronoms et des déterminants neutres ainsi que de la question des accords. Plus de participant.e.s connaissent quelques formes de pronoms neutres que ceux qui n'en connaissent aucune mais peu les utilisent également et tout aussi peu en utiliseraient, à savoir, un taux autour de 25-30 % dans les deux cas. Mais, en séparant les personnes binaires et non-binaires, le décalage entre les approches est flagrant, puisque la totalité des non-binaires utiliserait des pronoms neutres, tandis que plus de la moitié des binaires n'en voudrait point. Les pronoms les plus connus sont **iel**, **ielle**, **yel** et encore **ille** et **ul**. Les deux premiers sont les plus utilisés et **ille** est celui que beaucoup utiliseraient encore. Quant aux préférences du reste des pronoms et des déterminants, voici la liste : pronom t. c. s. : **iel**, **ellui** ; pronom t. c. p. : **elleux** ; pronom COD : **lo**, **lea** ; pronom d. s. : **cellui** ; pronom d. p. : **celleux** ; démonstratif d. : **san** ; démonstratif p. : **cès** ; article d. : **lo** ; article i. : **an**, **um** ; combinaison de + le/la : **de lo**, **di**.

Nous avons également observé que les locuteur.rice.s recourent à ces formes neutres lorsqu'ils s'adressent à des proches et à des personnes plus jeunes, lorsqu'ils se retrouvent dans des situations non-formelles et lorsqu'ils choisissent des moyens de transmission moins formelles (comme l'SMS par rapport à l'email ou la lettre).

Les personnes non-binaires de notre échantillon ont opté pour l'accord au féminin et l'écriture inclusive à point normal et au tiret dans le langage écrit et les tournures non-genrées à l'oral. Quant à l'accord au féminin, nous avons déjà évoqué la disproportion de notre échantillon plutôt féminin, mais il y a aussi l'idée que la préférence de l'accord au féminin peut également être un choix délibéré pour lutter contre l'hégémonie du « masculin qui l'emporte ».

3. Les conclusions liées aux questions ouvertes

Dans la partie des questions ouvertes, la première question sur le langage inclusif et le langage neutre a produit des définitions et de formulations aussi hétérogènes qu'elles peuvent l'être, mais si nous voulons à tout prix en tirer une généralité, nous pouvons dire que les gens ont plus un penchant pour ce qui relève de l'inclusif, car il est plus associé à une attitude prônant la tolérance, l'acceptation et le respect de l'autre.

L'affaire de Julien Aubert a aidé à montrer qu'en plus de prendre parti clair au côté du conservatisme ou du progrès dans un contexte polémique concernant l'évolution de la langue, il y a aussi ceux qui déprécient ce sujet en soulignant sa nature forcée, attisée, artificielle.

Dans l'ensemble, Jean-Michel Blanquer a reçu plus de critiques pour son commentaire hargneux que le dictionnaire Le Petit Robert pour avoir introduit le pronom personnel *iel* dans une de ses nouvelles éditions.

Conclusion

Cette étude avait pour but d'examiner les connaissances et les attitudes langagières des locuteur.rice.s francophones au sujet de la féminisation des noms de métiers et de la neutrisation de la langue française. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les résultats d'un sondage créé précisément dans ce même but.

Après une première partie théorique, composée des trois premiers chapitres, nous avons abordé le questionnaire, intitulé *Sondage sur les attitudes langagières des locuteur.rice.s francophones par rapport à la féminisation des noms de métiers et la neutrisation du français*. Dans cette seconde partie de l'étude, nous avons, dans le chapitre IV, fait un compte rendu de la méthode de construction du questionnaire, ainsi que de sa distribution, puis, nous avons entamé la présentation des résultats, toujours accompagnés de commentaires analytiques, et finalement, en un sixième et dernier chapitre, nous avons rediscuté ces résultats de manière plus générale et conclusive.

Le questionnaire – composé de 61 questions, dont la majorité est soit sous forme d'échelle Likert à 5 points, soit sous forme de question qualitative à choix multiples, avec, ensuite, un petit nombre de questions ouvertes – a été complété par 61 personnes au total.

Les résultats ainsi obtenus, nous ont d'abord permis de savoir que les gens ne sont pas très bien informés par rapport à ces phénomènes linguistiques – par exemple, à peu près la moitié des interrogé.e.s n'a jamais rencontré de pronoms neutres – et que le sujet est décidemment très partageant – ce qui est très bien visible dans la partie des questions ouvertes –, mais que certains faits sont mieux acceptés que d'autres : ainsi, la féminisation est déjà en concordance avec les mentalités, aussi bien que l'utilisation de formes épiciènes, mais l'idée d'une nouvelle grammaire qui est encore dans une phase très prototypique provoque souvent le refus. Cela montre qu'il faut du temps pour que les usages se forment et se solidifient. À marche forcée, les transformations opérées dans une langue sont plutôt senties comme une agression.

Nous pouvons nous demander alors ce qui pourrait en sortir de cet amas d'idées, d'approches et de solutions confus, toutes issues d'une volonté de rendre la langue française plus inclusive et plus égalitaire pour rendre, à son tour, la vie de chacun.e.s également meilleure. Créera-t-on de nouveaux genres ou est-ce que nous les effacerons ? Serait un langage inclusif/neutre systématisé et accepté par les masses et ensuite institutionnalisé ? Nous saurons dans les décennies à venir.

Références bibliographiques :

Sources primaires :

Académie Française (2019) « La féminisation des noms de métiers et de fonctions », [\[http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf\]](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf)

Divergenres (2021) « Guide de grammaire neutre et inclusive », Québec, [\[https://divergences.org/index.php/ressources/\]](https://divergences.org/index.php/ressources/)

La vie en queer, 2018, le langage dans la communauté non-binaire 2017, [\[https://lavieenqueer.wordpress.com/2018/07/26/le-langage-dans-la-communaute-non-binaire-2017/\]](https://lavieenqueer.wordpress.com/2018/07/26/le-langage-dans-la-communaute-non-binaire-2017/)

REY, A. et al., (1998) « Neutre », In : *Le Robert micro : dictionnaire d'apprentissage de la langue française*, Paris, Éd. Le Robert

ONUFRER, S., MUNTARBHORN, V. et al., (2010) « Guide des Principes de Jogjakarta à l'usage des militants et des militantes », Arques, ARC International

Sources secondaires :

ALPHERATZ (2015) « Requiem ». Charleston SC (USA), Éd. Createspace

ALPHERATZ (2018) « Français inclusif : conceptualisation et analyse linguistique », In : *Actes du 6^e Congrès Mondial de Linguistique Française*, 46, Éd. EDP Sciences, https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2018/07/shsconf_cmlf2018_13003.pdf

ALPHERATZ (2019) « Le français inclusif : du discours à la langue ? », In : ROSIER, Laure &, RABATEL, Alain (dir.), *Revue Le Discours et la langue*, 1/11, pp.53-74, Louvain-la-Neuve, Éd. EME

ASHLEY, F. (2019) « Les personnes non-binaires en français : une perspective concernée et militante », In : *Revue H-France Salon*, 11/14/5

BOLTER, F. (2019) « Le masculin l'emporte : évolution des stratégies linguistiques dans les associations LGBT+ en France », In : *Revue H-France Salon*, 11/14/2

BRAUNSCHWEIG, L. (2021) *Neutriser*, Paris, Éd. Les liens qui libèrent

CANDÉA, M., VÉRON, L. (2019) *Le français est à nous ! Petit manuel d'émancipation linguistique*. Paris, Éd. La Découverte

GARDES-TAMINE, J. (1988) *La grammaire 1. Phonologie, morphologie, lexicologie*. Paris, Éd. Armand Colin

HOUDEBINE-GRAVAUD A.-M. (1999) « Femmes / Langue / Féminisation : Une Expérience de Politique Linguistique En France. » In : Anne-Marie Houdebine-Gravaud (éd.), *Revue Nouvelles Questions Féministes*, 20/1, pp. 23-52.

PAVEAU, M.-A. (2002) « La féminisation des noms de métiers : résistances sociales et solutions linguistiques », In : Marie-Anne Paveau (éd.), *Revue Le français aujourd'hui*, Paris, Éd. Armand Colin, 136, pp. 121-128.

ROUYER, V. (2011) « Bébé au masculin, bébé au féminin ? De la distinction de sexe à l'identité sexuée », In : Michel Dugnat (dir.), *Féminin, masculin, bébé*. Toulouse, Éd. Érès, pp. 93-104.

YAGUELLO, M. (2003) « La grammaire ». In : Marina Yaguello (dir.), *Le grand livre de la langue française*, Paris, Éd. Seuil, pp. 91-152.

VIOLI, P. (1987) « Les origines du genre grammatical » In : Luce Irigaray (dir.), *Revue Langages. Le sexe linguistique*, Paris, Éd. Armand Colin, 85, pp. 15-34.

Liens :

« adelphe » par Wikipédia, *fr.wikipedia.org.*, 10 octobre 2022.
[<https://fr.wiktionary.org/wiki/adelphe#fr>] (consulté le 23 novembre 2022)

« Agendre » par SOS-homophobie, *sos-homophobie.org.*, [<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions/agendre#:~:text=Identit%C3%A9%20de%20genre%20des%20personnes,ni%20masculin%2C%20ni%20f%C3%A9minin>] (consulté le 21 novembre 2022)

« L'accord de proximité » par EPFL, *epfl.ch*, [<https://www.epfl.ch/about/equality/fr/langage-inclusif/guide/principes/accord/#:~:text=L'accord%20de%20proximit%C3%A9%2C%20aussi.proche%20et%20qu'il%20qualifie>] (consulté le 23 novembre 2022)

« Neutraliser » par Linternaute, *linternaute.fr*, 24 juillet 2021. [<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/neutraliser/>] (consulté le 22 novembre 2022)

« Neutriser la langue, démasculiniser le neutre » par Lila Braunschweig, *aoc.media*, 20 janvier 2022. [<https://aoc.media/opinion/2022/01/19/neutriser-la-langue-demasculiniser-le-neutre/>] (consulté le 11 novembre)

« Non-binaire » par Linternaute, *linternaute.fr*, 12 juin 2021. [<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/non-binaire/>] (consulté le 22 novembre 2022)

« Non-binarité » par Wikipédia, *fr.wikipedia.org*, 30 octobre 2022 [<https://fr.wikipedia.org/wiki/Non-binarit%C3%A9>] (consulté le 27 novembre 2022)

« Pourquoi le masculin l'emporte sur le féminin ? » par Sheherazade Hamidi, *maxisciences.com*, 4 mai 2021. [https://www.maxisciences.com/mourir-moins-con/pourquoi-le-masculin-lemporte-sur-le-feminin_art45591.html] (consulté le 05 novembre 2022)

« Principes de Yogyakarta » par Wikipédia, *fr.wikipedia.org*, 11 novembre 2022. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Principes_de_Yogyakarta] (consulté le 21 novembre 2022)

« Quelle est la différence entre agenre et neutrois ? » par Séré, *alterheros.com*, 19 juillet 2020. [<https://alterheros.com/question/quelle-est-la-difference-entre-agenre-et-neutrois/>] (consulté le 21 novembre 2022)